

PARTIE 3 : Règlements appliqués aux éléments protégés

Fiche PPI : Les Périmètres de Protection et d'Inventaire

Fiche n°A : Les points de vue

Fiches n°B : Les constructions remarquables

B1 : Maison vigneronne, parcelle 9

B2 : Maison de polyculture, (partie nord-est) parcelle 214

B3 : Immeuble cossu, parcelle 209

B4 : Maison avec cheminée en façade, parcelle 197

B5 : Grande Maison, (partie nord) parcelle 297d

B6 : Mairie, parcelle 324

B7 : Immeuble Grande rue, parcelle 355-356 (anciennement 137)

B8 : Immeuble Grande rue, parcelle 358

B9 : Maison des Jésuites, Maison Espagnole, parcelle 136

B10 : Ancien presbytère, parcelle 258

B11 : Local à distiller parcelle 257

Fiche n°C : Les murs

Fiche n°D : Les caniveaux

Fiche n°E : Les fontaines, canaux, pont

Fiche n°F : Le petit patrimoine (croix, cimetière, monuments commémoratifs, escalier)

Fiche n°G : L'ancien rempart



PARTIE 3 : Réglementation appliquée aux éléments protégés

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

Périmètres de Protection et d'Inventaire

Caractéristiques locales

Chariez est une commune qui possède un patrimoine architectural, urbain et paysager riche.

Il bénéficie de plusieurs périmètres de protection et d'inventaire :

- 3 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type I :

- « Camp de César et Coteaux » (N°430013664)
- « Les Fraumons » (N°430020067)
- « Basse vallée du Durgeon » (N°430020160)

- Un site Natura 2000

Les « pelouses de la région vésulienne et vallée de la Colombine » constituent un site morcelé, qui comprend les pelouses des Fraumons et du Camp de César, et boisements voisins. Ces secteurs renferment une faune et une flore remarquables avec des espèces menacées (Râle des genêts, *Crex crex*). Ce sont à la fois une ZSC (Zone Spéciale de Conservation, au titre de la directive Habitats, faune, flore – Code FR4301338) et une ZPS (Zone de Protection Spéciale, au titre de la directive Oiseaux – Code FR4312014).

- le Site inscrit du 2 novembre 1978 :

D'une surface de 563.02 hectares, le site du « Village de Chariez » (SIT00173) met en valeur le plateau surplombant la rive gauche du Durgeon, où le ruisseau de la Courbotte creuse une vallée qui abrite le village. Le site inscrit reconnaît aussi la valeur de l'ancien village vigneron à l'architecture typique s'échelonnant des 15^e au 18^e siècles. Le site englobe aussi « le camp de César ».

- sites archéologiques :

Le vaste éperon barré appelé « le camp de César » est un site protohistorique protégé par une falaise surmontée d'un chaos de blocs rocheux, et fermé à l'est par un rempart encore visible. D'autres éléments ont été recensés : outillage lithique, grotte, dolmen âge du bronze, élément de défense, médiéval, église médiévale, 2 moulins modernes – contemporains, motte castrale.

- les protections au titre des Monuments Historiques (MH) :

3 édifices font l'objet d'une protection particulière au titre de la loi du 31 Décembre 1913 relative à la protection des monuments historiques (MH) :

- Croix en pierre située sur la place publique dite « croix monumentale » classée MH le 21/01/1944;
- Eglise : inscrite MH le 11/03/1991 (photo ci-dessus);
- Ancienne maison forte de Chariez inscrite MH le 21/12/2000. comprenant le fossé, l'enceinte, la fontaine, le site archéologique, la courtine, l'enclos et le décor intérieur.

Ces 3 édifices MH génèrent un périmètre de protection de 500m autour d'eux.



Croix Monumentale de Chariez, classée MH le 21/01/1944.

Prescriptions



Les Monuments Historiques relèvent des compétences de la Direction Régional des Affaires Culturelles (DRAC).



La gestion du site inscrit est réalisée par l'UDAP.

La gestion du site inscrit est réalisée par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de Haute-Saône.

Toutefois, à partir de la création du SPR, les effets du site inscrit seront suspendus sur son périmètre. C'est l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) qui veille donc à la préservation et à la mise en valeur du site. Les 3 Monuments Historiques (MH) relèvent des compétences de Conservation régionale des monuments historiques - Direction Régional des Affaires Culturelles (DRAC) Bourgogne-Franche-Comté. Étant données les spécificités et les enjeux de ces édifices, l'AVAP n'édicte pas de règle spécifique.

Chaque projet de travaux ou d'aménagements fera l'objet d'une étude particulière par la DRAC.

Les périmètres de 500 mètres de protection générés autour des MH sont intégralement compris dans le périmètre de l'AVAP et sont suspendus dans le SPR. Dans le cadre de Natura 2000, certains projets peuvent être soumis à une évaluation des incidences (se rapprocher de la DDT).

Le règlement de l'AVAP a pris en compte cette particularité.

Pour aller plus loin



Les sites couverts par la ZNIEFF n'ont pas de valeur réglementaire en eux-même. L'AVAP apporte une protection à ces sites.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), l'inventaire des zones humides et le site archéologique sont des espaces qui n'ont pas de valeur réglementaire en eux même.

Ce sont des outils de connaissance à prendre en compte dans les projets d'aménagement. L'AVAP apporte donc une protection et une mise en valeur réglementaire de ces sites.

La zone Natura 2000 (ZSC et ZPS) est un outil de gestion contractuelle de l'espace (contractualisation avec les propriétaires et les agriculteurs pour la gestion des prairies).

En cas de projet d'aménagement ou de modification envisagé dans le périmètre de ces sites, il sera utile de consulter les organismes chargés de ces sites :

- ZNIEFF et zones humides : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté, et Conservatoires d'espaces naturels de Franche-Comté.

- Natura 2000 : le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté, animateur du site pour le compte de l'Etat (DDT)

- Site archéologique : Service régional d'Archéologie, Direction Régional des Affaires Culturelles (DRAC) Bourgogne-Franche-Comté.



Les points de vue

Caractéristiques locales



Vue plongeante depuis les Rochers du Camp de César.

La configuration du relief et les itinéraires offrent de nombreux cônes de vue qui mettent en scène le village et son site. Ces points de vue donnant une perception générale du village et une approche plus large des ensembles paysagers (vallon de Chariez, plateau agricole et boisé, vallée du Durgeon) méritent d'être protégés et valorisés.

Depuis les hauteurs du vallon, les vues sont plongeantes et valorisent la perception d'un village groupé, niché dans son vallon, intégré dans son écrin de verdure. La vue est particulièrement emblématique depuis le camp de César où l'on circule entre les roches pour profiter du panorama.

Les ouvertures mettent en scène également plusieurs points de repère dans le paysage, éléments remarquables du patrimoine : rochers du Camp de César, chapelle Notre-Dame de la Salette, ancien couvent, Eglise... Chacun de ces éléments offre un point de vue plongeant sur le village.



Vue d'ensemble depuis la chapelle

Caractéristiques locales



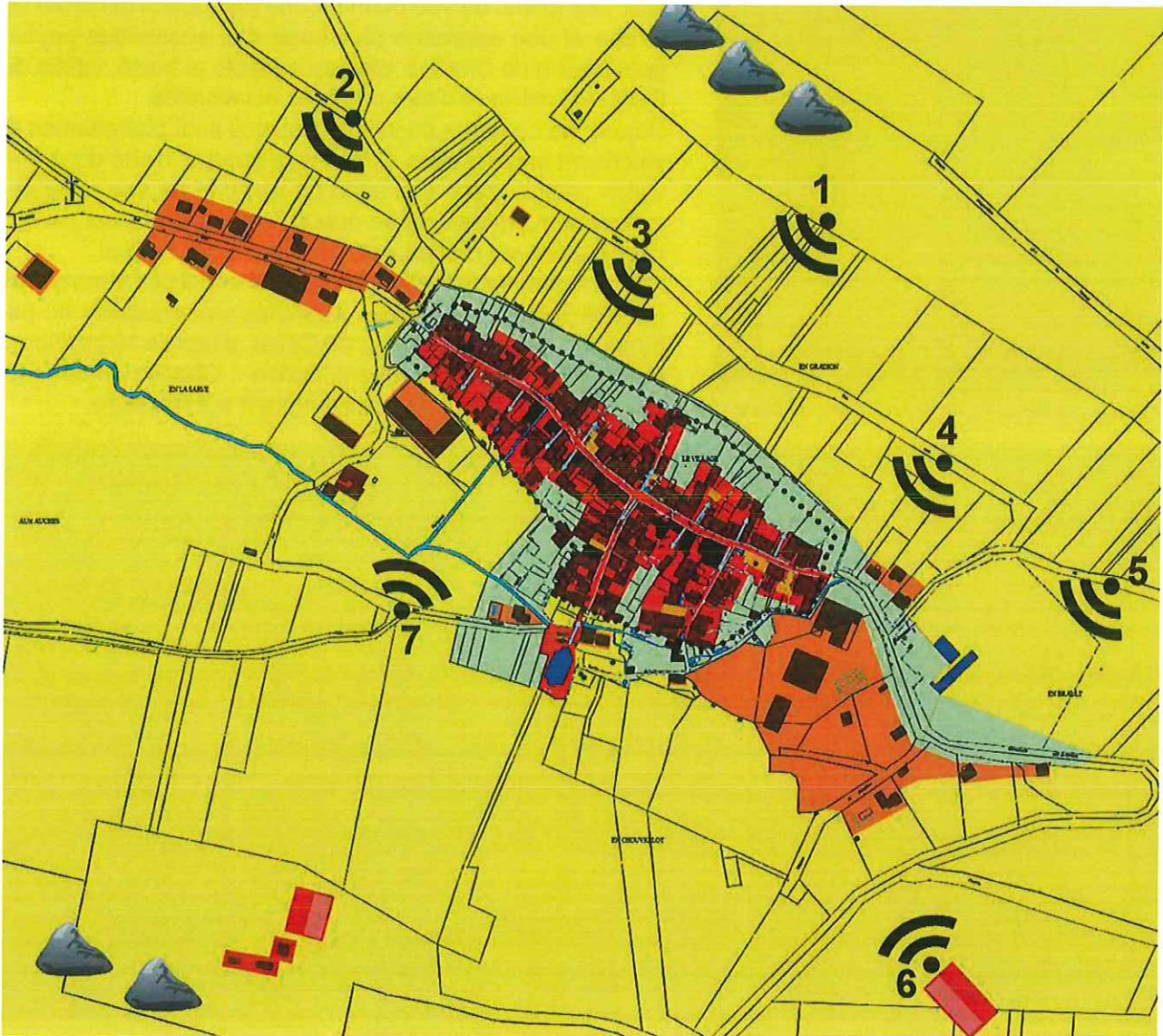
Vue rasante des toitures depuis la rue sous les Vignes

Les rues et chemins à mi-pente, en belvédère (rue sous les Vignes, rue des Auches...), contournent le village et offrent des vues rasantes où les toitures sont prédominantes. Les décrochements de toitures, décalages de hauteurs de murs, variations du sens de faitage... toute cette diversité propre à Chariez est ici particulièrement perceptible et met en évidence un ensemble harmonieux. Ces vues emblématiques sont menacées par l'enfrichement des espaces sur le coteau (jardins, prés vergers, vignes...).



Vue rasante des façades depuis la rue des Auches

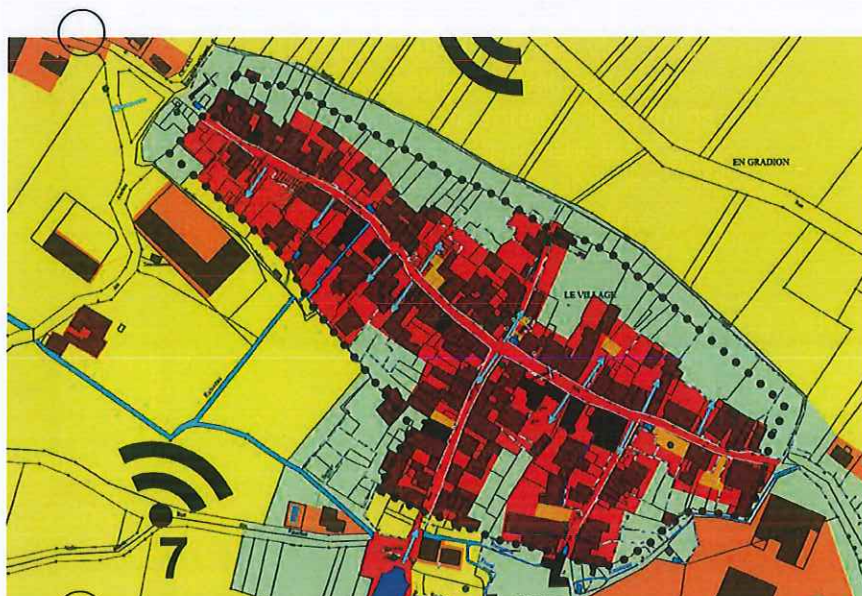
Les points de vue sur le village



Fiche A

Les points de vue

Caractéristiques locales



Les vues intérieures (flèches bleu clair)

Depuis l'intérieur du village, les vides laissés dans la composition du bâti cadrent des vues vers l'extérieur : les trajés, les jardins et les dents creuses composent ainsi des fenêtres visuelles vers les versants, les vergers, les roches, les lisières forestières...



Prescriptions

Les points de vue sont à prendre en compte dans les projets de construction et de réhabilitation (visibilité de certaines façades et des toitures en particulier).

La composition volumétrique du bâtiment à construire ou réhabiliter doit être en harmonie avec l'ensemble bâti perçu depuis les points de vue (cf. fiches implantation des constructions – volumétrie des constructions).

Une attention particulière doit être apportée à la façade / toiture visible depuis les points de vue répertoriés (cf. fiches toitures et couvertures des constructions – aspect des façades et matériaux).

Tout aménagement paysager visant à supprimer la transparence et les cônes de vue sera interdit : les nouvelles plantations ne doivent pas, par leur nature ou leur emprise, remettre en cause la qualité des points de vue répertoriés. Leur nature devra respecter la palette de végétation locale.

Prescriptions

Les points de vue faisant l'objet des prescriptions ci-avant, et répertoriés sur le plan de zonage (repris page 2 ci-avant) sont les suivants :

Point de vue n°1 : vue depuis les roches du Camp de César



Point de vue n°2 : vue depuis le chemin Ouest



Point de vue n°3 : vue depuis le chemin «Sous les vignes», côté Ouest



Pour aller plus loin

Les points de vue sur le village



Les parcelles environnantes aux Roches du Camp de César tendent à s'enfricher

Les points de vue sur le village sont à préserver par la réouverture de surfaces en friche et le maintien de surfaces entretenues sur le coteau (jardins, prés vergers, vignes...).

- Les hauteurs du versant Nord, au-dessus des roches du Camp de César, sont enfrichées. Il s'agit de terrains communaux non exploités actuellement. Leur réouverture permettrait d'améliorer les vues panoramiques sur le village et l'accès aux roches. Au sein du périmètre Natura 2000, l'enjeu écologique est fort car il s'agit de pelouses sèches (habitats et espèces d'intérêt communautaire). Un projet de réouverture durable des pelouses, par contractualisation avec un agriculteur dans le cadre de Natura 2000, pourrait concilier les enjeux paysagers et écologiques.

La préservation des haies et autres éléments végétaux structurant le paysage (bosquets, arbres isolés ou alignés...) est importante pour animer les vues, créer un premier plan et des points de repère. Ainsi des plantations d'arbres remarquables peuvent être utilisées pour mettre en valeur des points de vue (création d'un point d'appel).

- Le bas des versants est occupé par des parcelles encore exploitées et quelques vergers en friche avec un embroussaillage plus ou moins avancé.

La première action à réaliser serait une étude foncière pour faire l'état des lieux des propriétaires, exploitants et usages. Ces espaces pourraient faire l'objet d'un projet de prés-vergers ou verger pédagogique. Le projet doit être réfléchi dans sa globalité, jusqu'à l'utilisation des fruits.

Pelouse communale - Camp de César Chariez



Source : CEN FC, 2015 (B. Cotte) / Fond : IGN. Orthophotoplan. Autorisation SINP. / Quantum GIS



Les vues intérieures

Ces vues depuis le village, ouvertures ou cadrages vers le paysage environnant, peuvent être valorisées, mises en scènes depuis la rue et les espaces publics :

- Des espaces enherbés pour mettre en valeur l'ouverture dans une continuité verte avec les versants,
- Des plantations de façades pour animer les vues,
- L'organisation du stationnement afin de ne pas boucher les vues par les voitures.

Fiche B1

Maison vigneronne, Parcelle 9

Caractéristiques locales



La construction présente sa façade sur le mur pignon, s'ouvrant sur la Grande Rue.



Le rosier apporte une touche naturelle et participe à l'animation de la façade



Les parties bouchardées des pierres témoignent qu'elles permettaient l'accroche de l'enduit*.

La maison B1 est caractéristique des maisons vigneronnes du 19^e siècle à Chariez. Bien visible en entrée de village, sa façade sur la Grande Rue présente des caractères architecturaux remarquables qui témoignent du passé viticole du village.

De plan rectangulaire, cette maison est conçue en moellons équarris de calcaire local. La toiture à longs pans avec demi-croupe* est couverte de tuiles mécaniques avec un avant-toit débordant et une planche de rive* en zinc. Cette toiture est visible depuis le chemin sous les Vignes.

Mitoyenne à l'est et au nord, la construction donne sur une courette à l'ouest qui est accessible depuis la Grande Rue par l'intermédiaire d'un passage couvert qui constitue un ancien traje avec escaliers à préserver. L'encadrement* de cette porte charretière est en plein cintre et à chanfrein (antérieur au 18^e siècle).

Ce bâtiment offre sa façade principale au sud sur le mur pignon, et s'élève sur 3 niveaux : un cellier semi-enterré, accessible depuis la rue, un logis avec 2 pièces en façade, et des combles éclairés par une petite baie.

La plupart des ouvertures possèdent un encadrement* en pierre de taille à linteau* droit, ce qui s'accorde avec la date gravée au-dessus de la porte piétonne : 1837. Toutefois, la baie de gauche possède un linteau* sculpté de deux accolades et des piédroits qui sont bien antérieurs. Reemployée elle rappelle l'importance du bourg au Moyen-Âge. Juste à côté, un petit jour rectangulaire a été bouché par la suite.

La partie des combles a été modifiée plusieurs fois, (coups de sabre, décrochements en façades latérales et cadrant solaire). Celui-ci est en place. Il a été réalisé avec grand soin, et porte d'ailleurs la date 1842 et la mention «Fait par Jo[seph] DEGRATTRY», le propriétaire.

La façade antérieure* est agrémentée d'un pied de rosier, d'un banc en pierre, d'un nichoir* et d'une cloche.

Pour accéder au logis, il est nécessaire d'emprunter un escalier droit accolé à la façade, réalisé en moellon avec un garde-corps de fer. Celui-ci n'a pas été démolé lors de la mise en œuvre du plan d'alignement de la Grande Rue de 1841. Toutefois, la partie basse a été dénaturée et empiète sur le caniveau pavé.

Hormis la porte du cellier, les menuiseries et huisseries* sont récentes, en bois, de couleur miel. Les volets battants de bois sont peints en gris, et la porte du cellier est ajourée de 2 losanges.

Prescriptions



Extrait de situation du plan de zonage de l'AVAP

Application des prescriptions des fiches 1v à 7v, Et :

Volumétrie :

- Pour toute nouvelle extension, il conviendra d'adapter les proportions au volume général initial, sans modification de la volumétrie de la façade sur la rue. La rehausse d'une construction n'est souhaitable que dans le cas où son caractère patrimonial est maintenu et/ou élargi.

Ouvertures :

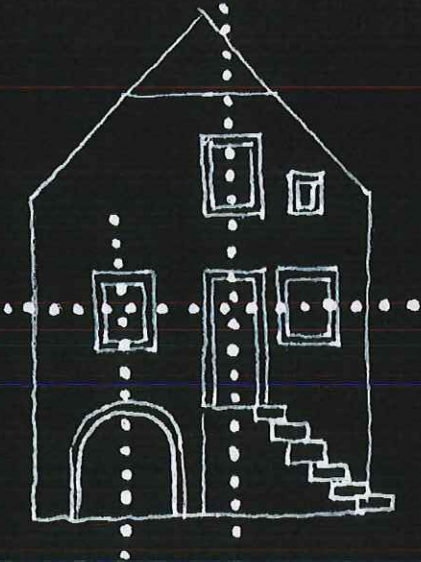
- Lors de la création de nouvelles ouvertures, les encadrements* seront en pierres de taille apparentes. Ils pourront provenir du remploi de matériaux d'anciens bâtiments du village, ou de l'extraction de carrières locales fournissant une pierre calcaire similaire à celle de Chariez.
- Le profil des menuiseries s'inspire des modèles anciens : appui arrondi, moulures, dimensions...
- Les meneaux* ou traverses de pierre qui ont disparu au cours du temps ne sont pas à restituer. Il est toutefois possible d'évoquer leur présence à travers les montants ou les petits bois* de la menuiserie
- Pour les baies datant du Moyen-Âge, de la Renaissance et du 17e siècle, l'obstruction se fait par des panneaux de bois, positionnés à l'intérieur, dans l'embrasure*.
- Les modèles de portes d'entrée et de portes de grange de style contemporain, en plastique ou métal sont proscrits.

Autres éléments :

- L'ancrage des éléments décoratifs mobiles (cadran solaire...) sera assuré pour éviter les éventuels vols ou chutes.
- Les cheminées possédant des pare-pluie* en tuiles posées en chevrons sont à préserver en l'état.
- Pour les appentis et annexes* de jardin, on privilégie le remploi de pierres de taille et moellons anciens, de poutres de bois pour les linteaux*, de tuiles mécaniques ou de laves pour la toiture.

Éléments à préserver et conserver in situ :

Cadran solaire (signé, daté), linteau* de la porte piétonne (daté), linteau* à accolade, encadrement* de la porte du cellier, escalier, rosier, banc en pierre, encadrement* et passage vers la courette (ancien traje)



La création de nouvelles ouvertures implique :
- l'alignement des baies entre-elles;
- la mise en place d'encadrements* en pierres de taille.

Pour aller plus loin



Orienté au Sud, le cadran solaire de 1842 déborde de la façade pignon.

Les pierres de taille, les moellons, les poutres, les tuiles, les encadrements*, les modénatures*, les huisseries* et menuiseries d'origine ou anciens sont à entretenir et maintenir en place si leur état le permet. En cas de dépose, ces éléments en bon état seront récupérés et conservés pour être réemployés postérieurement.

Éléments à améliorer :

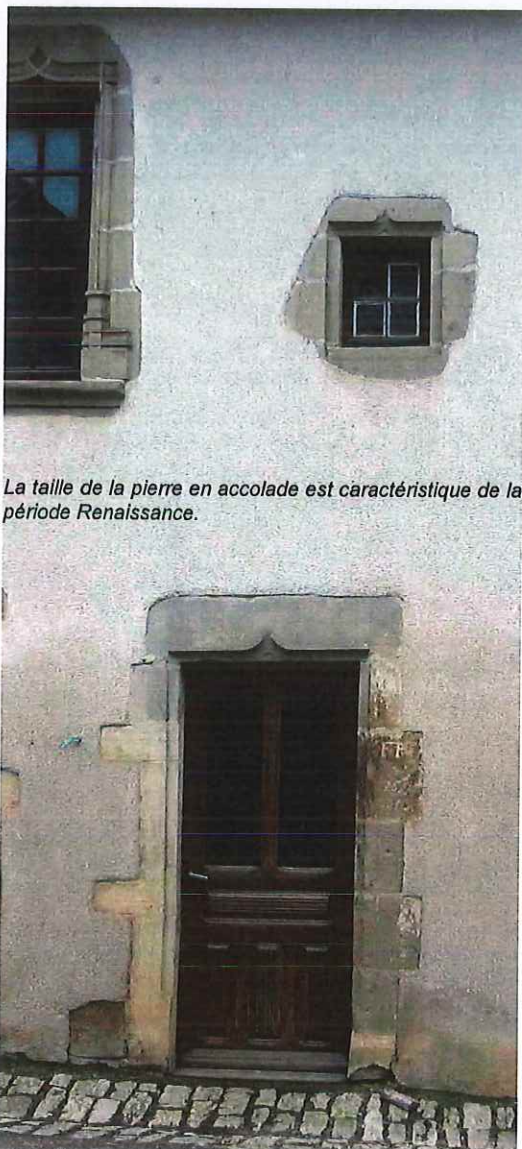
- Attention portée à l'équilibre de la partie gauche de la construction (ligne de faille)
- Soins du passage couvert vers la courette.
- Rétablissement de la base de l'escalier en façade antérieure*.
- Dissimulation des boîtiers et fils électriques en façade antérieure*.

Fiche B2

Maison de polyculture, (partie nord-est) parcelle 21



La construction présente sa façade sur la Grande rue.



La taille de la pierre en accolade est caractéristique de la période Renaissance.

Caractéristiques locales

La maison B2 est caractéristique des maisons de polyculture qui viennent en parallèle des maisons de vigneron dans l'organisation traditionnelle des activités de Chariez. Sa façade sur la Grande Rue présente des détails architecturaux remarquables.

De plan rectangulaire, cette maison est conçue en moellons équarris de calcaire local, avec un enduit* récent ribbé fin, venant à fleur des encadrements en pierre de taille. La toiture à longs pans est parallèle à la Grande Rue, avec une demi-croupe*. Elle est couverte de tuiles mécaniques avec un avant-toit légèrement débordant à pannes apparentes ou avec des planches de rive* en zinc. La toiture est visible depuis le chemin sous les Vignes et la rue des Auches.

Mitoyenne au sud, la construction donne sur une courette à l'ouest. Celle-ci est accessible depuis la Grande Rue par l'intermédiaire d'un passage couvert qui constitue un ancien traje. Cette ruelle est aujourd'hui fermée par une porte charretière dont l'encadrement* est surmonté d'une niche en plein cintre. Le pignon à l'Est est bordé par un autre traje étroit qui couvre le ruisseau de la Grande Fontaine située de l'autre côté de la rue. Ce mur a été remanié plusieurs fois, mais il a conservé dans sa partie antérieure, son impressionnante épaisseur et un encorbellement.

La structure initiale de la maison datant de la Renaissance, est aussi appréciable par les ouvertures de la façade antérieure*, à l'aplomb de la Grande Rue. La porte piétonne et les deux baies de l'étage sont sculptées d'un chanfrein et d'un arc infléchi.

La grande baie à meneaux* est finement ornée de colonnettes adossées et de minces filets doublant les arcs infléchis. Malgré la perte d'un des deux meneaux*, les menuiseries de bois sont constituées de petits carreaux, qui s'adaptent à la structure initiale.

A ce logis, a été ajouté une grange, dont la porte charretière est à arc segmentaire délardé. Dans la chaîne d'angle, on peut y voir une niche en accolade. Celle-ci est surmontée d'une croix de Malte gravée, évoquant l'implantation de l'Ordre dans le village. Un petit jour en forme de croix latine éclaire les combles à l'ouest. Au rez-de-chaussée, des baies à linteau* segmentaire délardé ont été ajoutées par la suite. Celle du pignon Est est protégée par des barreaux de fer et celle de la façade antérieure* par des volets battants de bois, peints en vert.

Le conduit de cheminée est protégé par un pare-pluie* composé de tuiles mécaniques posées en chevrons.

Prescriptions



Extrait de situation du plan de zonage de l'AVAP



La pierre taillée des encadrements des baies est restée dans un très bon état de conservation. Elle doit être protégée.



Les encadrements en pierre de taille doivent être conservés et laissés apparents (ni peints, ni enduits)

Application des prescriptions des fiches 1v à 7v,

Et :

Volumétrie :

- Pour toute nouvelle extension, il conviendra d'adapter les proportions au volume général initial, sans modification de la volumétrie de la façade sur la rue. La rehausse d'une construction n'est souhaitable que dans le cas où son caractère patrimonial est maintenu et/ou élargi.

Ouvertures :

- Lors de la création de nouvelles ouvertures, les encadrements* seront en pierres de taille apparentes. Ils pourront provenir du remploi de matériaux d'anciens bâtiments du village, ou de l'extraction de carrières locales fournissant une pierre calcaire similaire à celle de Chariez.
- Les meneaux* ou traverses de pierre qui ont disparu au cours du temps ne sont pas à restituer. Il est toutefois souhaitable d'évoquer leur présence à travers les montants ou les petits bois* de la menuiserie.
- Le profil des menuiseries s'inspire des modèles anciens : appui arrondi, moulures, dimensions...
- Pour les baies datant du Moyen-Âge, de la Renaissance et du 17^e siècle, l'obstruction se fait par des panneaux de bois, positionnés à l'intérieur, dans l'embrasure*.
- Les modèles de portes d'entrée et de portes de grange de style contemporain, en plastique ou métal sont proscrits.

Autres éléments :

- Pour les appentis et annexes* de jardin, on privilégie le emploi de pierres de taille et moellons anciens, de poutres de bois pour les linteaux*, de tuiles mécaniques ou de laves pour la toiture.
- Les cheminées possédant des pare-pluie* en tuiles posées en chevrons sont à préserver en l'état.

Éléments à préserver et conserver in situ :

Deux baies de l'étage et la porte piétonne sculptées, encadrement* de la porte charretière, niche, croix de Malte, jour en forme de croix dans le pignon ouest, partie antérieure du mur pignon Est en encorbellement, pare-pluie* de la cheminée, baies à linteau* segmentaire délardé.

Pour aller plus loin



Les éléments techniques tels que fils électriques, boîtiers... méritent d'être dissimulés sous la toiture et peints de la couleur du fond de façade.

Dans le cas où le bâtiment ne pourrait plus être maintenu en l'état, les pierres de taille, les moellons, les poutres, les tuiles, les encadrements*, les modénatures*, les huisseries* et menuiseries d'origine ou anciens seraient à entretenir et à protéger. La dépose de ces éléments sera précautionneuse pour être le remploi postérieure.

Éléments à améliorer :

- Dissimulation des boîtiers et fils électriques en façade antérieure*.
- Adaptation des volets battants de la baie du rez-de-chaussée à la forme de l'encadrement dont le linteau* est segmentaire.
- Coloration identique des menuiseries, huisseries* et volets sur toute la façade antérieure*.

Fiche B4

Maison avec cheminée en façade, Parcelle 197

Caractéristiques locales

La maison B4 est caractéristique de l'irrégularité des constructions de Chariez. Plus haute que les constructions voisines et mitoyenne, elle est visible aussi bien depuis la Grande Rue, que depuis les coteaux (chemin sous les Vigne).

Modifiée à plusieurs reprises, elle présente un plan plutôt rectangulaire avec le pignon servant de façade à l'aplomb de la Grande Rue. Cette façade semble déséquilibrée, car le faitage* n'est pas au milieu de la parcelle, ce décalage provient d'un redécoupage cadastral ; le bâtiment incluant probablement à l'origine une partie des parcelles voisines (parcelles n°198 et n°353). Le pignon est de plus rabattu par une demi-croupe*. La rive* est ornée de tuiles en terre cuite anciennes à motifs de cercles entrelacés.

La partie Est du bâtiment abritait l'étable. La porte d'accès a été modifiée (linteau de béton), et l'arc de décharge au-dessus de la baie chanfreinée a été évidé pour former une niche. Dans la partie Ouest, se trouvait la grange avec sa porte charretière en plein cintre. L'encadrement* est conçu en petites pierres de taille non régulières. Au dessus de cette porte, on peut voir de manière étonnante une grande ouverture et une cheminée en pierre de taille incluse dans la façade.

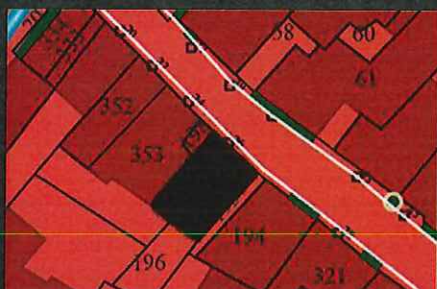
La façade antérieure* est aussi constellée de trous de boulin, traces des échafaudages de construction.

Il est également à noter que la façade latérale Est longe un ancien et étroit traja privatisé et fermé par une porte piétonne.

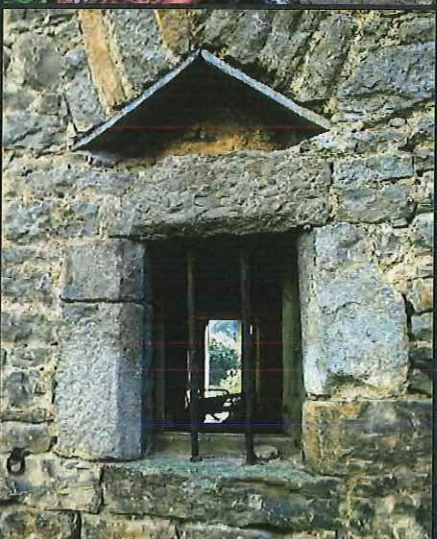


La façade sur la Grande rue est irrégulière, déséquilibrée et constellée de trous de boulin.

Prescriptions



Extrait de situation du plan de zonage de l'AVAP



La création de nouvelles ouvertures implique la mise en place d'encadrements* en pierre de taille, soit de réemploi, soit de pierres d'extraction de carrières locales.

Application des prescriptions des fiches 1v à 7v,

Et :

Volumétrie :

- Pour toute nouvelle extension, il conviendra d'adapter les proportions au volume général initial, sans modification de la volumétrie de la façade sur la rue. La rehausse d'une construction n'est souhaitable que dans le cas où son caractère patrimonial est maintenu et/ou élargi.

Ouvertures :

- Lors de la création de nouvelles ouvertures, les encadrements* seront en pierres de taille apparentes. Ils pourront provenir du remploi de matériaux d'anciens bâtiments du village, ou de l'extraction de carrières locales fournissant une pierre calcaire similaire à celle de Chariez.
- Le profil des menuiseries s'inspire des modèles anciens : appui arrondi, moulures, dimensions...
- Les modèles de portes d'entrée et de portes de grange de style contemporain, en plastique ou métal sont proscrits.

Autres éléments :

- Les arcs de décharges au-dessus des portes ou fenêtres ne constituent pas des niches. Ils ne sont pas destinés à être vus. Ils ne doivent donc pas être évidés, mais couverts par l'enduit*.
- Les cheminées possédant des pare-pluie* en tuiles posées en chevrons sont à préserver en l'état.
- Pour les appentis et annexes* de jardin, on privilégie le remploi de pierres de taille et moellons anciens, de poutres de bois pour les linteaux*, de tuiles mécaniques ou de laves pour la toiture.

Éléments à préserver et conserver in situ :

Volumétrie et irrégularité de ouvertures, cheminée extérieure, rives* en terre cuite ancienne.

Pour aller plus loin



Les éléments de décors, même discrets, participent à l'intérêt de la construction.

Les pierres de taille, les moellons, les poutres, les tuiles, les encadrements*, les modénatures*, les huisseries* et menuiseries d'origine ou anciens sont à entretenir et maintenir en place si leur état le permet. En cas de dépose, ces éléments en bon état seront récupérés et conservés pour être réemployés postérieurement.

Éléments à améliorer :

- Vérification de la stabilité du pignon principal
- Réfection de l'enduit* pour protéger la maçonnerie, y compris l'arc de décharge et les encadrements* en moellons ou ciment.
- Rétablissement de la porte charretière sans rupture créant un sas vers la porte d'entrée.

Fiche B5



Grande maison (partie Nord), Parcelle 297d

Caractéristiques locales



La toiture de la maison constitue un repère dans le village. Les détails de la construction n'en sont pas moins intéressants



La Grande Maison est particulièrement remarquable à Chariez de part sa volumétrie, son ancienneté et son homogénéité.

S'étirant en profondeur, la construction est de plan rectangulaire avec un faitage* parallèle à la rue de l'Église. Les deux niveaux d'habitations au-dessus de la cave, sont de belle hauteur, et sont de plus surmontés par un impressionnant comble, qui domine tout le village. La toiture constitue un repère dans la silhouette du village, avec ses deux larges conduits de cheminée et leur pare-pluie* en tuiles posées en chevrons. La toiture est couverte de tuiles mécaniques avec des rives* maçonnées traditionnellement.

Sur le pignon nord, un petit jour en forme de croix latine est aussi marquant. La démolition du bâtiment initialement accolé, renforce d'ailleurs l'impression de hauteur de cette façade aveugle.

La façade antérieure*, à l'aplomb de la rue de l'Église, présente de belles ouvertures, de grandes dimensions alignées, avec des encadrements* en pierre de taille chanfreinés et à linteau* sculpté en accolade. Ce motif est également repris sur l'encadrement* de la porte charretière. La baie de l'étage s'appuie sur un bandeau* filant séparant les niveaux et une corniche* souligne la toiture. Les deux grandes baies ont perdu leur meneau*, et la petite baie des combles était probablement à l'origine placée au rez-de-chaussée.

La façade postérieure est également remarquable par sa tour d'escalier demi-hors oeuvre, surmonté d'un pigeonnier et d'une toiture conique couverte de tuiles en écaille.

Du côté de la rue, une gouttière de la pierre à eau* et un chasse-roue* sont saillants, et un banc en pierre de taille est placé devant la façade.

Prescriptions



Extrait de situation du plan de zonage de l'AVAP



Le modèle classique de la porte de grange, constitué de planches doit être maintenu ou réinterprété avec une composition respectueuse de la sobriété de la porte.

Application des prescriptions des fiches 1v à 7v,

Et :

Volumétrie :

- Pour toute nouvelle extension, il conviendra d'adapter les proportions au volume général initial, sans modification de la volumétrie de la façade sur la rue. La rehausse d'une construction n'est souhaitable que dans le cas où son caractère patrimonial est maintenu et/ou élargi.

Ouvertures :

- Lors de la création de nouvelles ouvertures, les encadrements* seront en pierres de taille apparentes. Ils pourront provenir du remploi de matériaux d'anciens bâtiments du village, ou de l'extraction de carrières locales fournissant une pierre calcaire similaire à celle de Chariez.
- Les meneaux* ou traverses de pierre qui ont disparu au cours du temps ne sont pas à restituer. Il est toutefois souhaitable d'évoquer leur présence à travers les montants ou les petits bois* de la menuiserie.
- Le profil des menuiseries s'inspire des modèles anciens : appui arrondi, moulures, dimensions...
- Pour les baies datant du Moyen-Âge, de la Renaissance et du 17^e siècle, l'obstruction se fait par des panneaux de bois, positionnés à l'intérieur, dans l'embrasure*.
- Les modèles de portes d'entrée et de portes de grange de style contemporain, en plastique ou métal sont proscrits.

Autres éléments :

- Les cheminées possédant des pare-pluie* en tuiles posées en chevrons sont à préserver en l'état.
- Pour les appentis et annexes* de jardin, on privilégie le emploi de pierres de taille et moellons anciens, de poutres de bois pour les linteaux*, de tuiles mécaniques ou de laves pour la toiture.

Éléments à préserver et conserver in situ :

Ouvertures de la façade antérieure*, bandeaux et corniches* en pierre de taille, toiture avec tuiles plates et tuiles en écaille (tour), rives* maçonnées, pare-pluie* et cheminées, jour en forme de croix, tour d'escalier, gouttière de la pierre à eau*, chasse-roue*, banc en pierre.

Pour aller plus loin



La tour d'escalier de la Grande Maison de Chariez est l'une des dernières demeures à présenter des tuiles en écailles.

Les pierres de taille, les moellons, les poutres, les tuiles, les encadrements*, les modénatures*, les huisseries* et menuiseries d'origine ou anciens sont à entretenir et maintenir en place si leur état le permet. En cas de dépose, ces éléments en bon état seront récupérés et conservés pour être réemployés postérieurement.

Éléments à améliorer :

- Réfection de l'enduit* sur les pignons pour protéger la maçonnerie.
- Soins de la finition* de l'enduit* autour des pierres de l'encadrement* de la porte charretière.

Fiche B6



Mairie, Parcelle 324

Caractéristiques locales



L'immeuble B6 constitue un repère pour le village en tant que mairie, ancienne école depuis 1864, puis salle des fêtes. L'îlot fait même office de place publique au centre du village. Il est composé de plusieurs corps de bâtiment d'époques différentes, en bordure de la Grande Rue, qui s'organisent autour de deux cours intérieures.

L'édifice est aussi remarquable en raison de sa volumétrie et du traitement homogène des hautes façades. Celles-ci sont organisées de manière régulière sur 2 niveaux (en plus des caves et combles), avec de grandes baies à croisée * ou traverse en pierre de taille, reposant sur des bandeaux filants séparant les niveaux. Des volets de bois battants ont été ajoutés pour clore les logis.

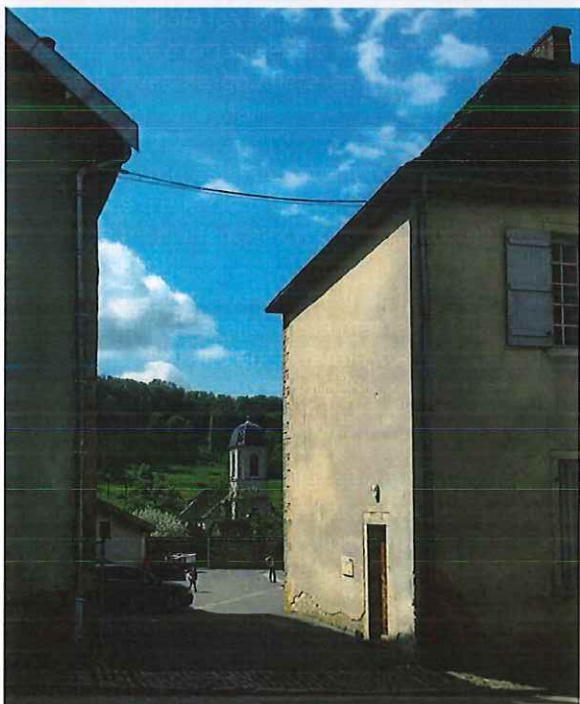
La seule rupture d'organisation provient de l'ajout d'une pierre à eau* avec sa gouttière et d'un jour l'éclairant au rez-de-chaussée de la Mairie.

La façade sur la rue est légèrement en retrait, formant une courette fermée d'une clôture en pierre de taille et ferronnerie, abritant le monument aux morts de la commune (signé G. Halley à Vesoul).

Un passage couvert mène au coeur de l'îlot, dans une cour qui dessert la tour d'escalier de la mairie, la tour du pigeonier, les caves, et l'ancienne ferme transformée en salle communale. Les caniveaux en moellons calcaires sont également à relever.

Dans la partie Est de la parcelle, se trouvait le bâtiment de l'ancienne école dont l'accès se fait soit par une haute porte au sommet d'un large escalier droit (Grande Rue), soit par un bel escalier à deux volets avec une grille de fer forgé (cour).

L'ancien jardin de l'institutrice sert désormais de stationnement, et une annexe* en rez-de-chaussée y a été bâtie récemment.



Depuis la cour de la Mairie, une perspective s'ouvre vers l'église.

Prescriptions



Extrait de situation du plan de zonage de l'AVAP



L'escalier donnant sur la cour à valoriser



Les encadrements* des baies, l'enduit de la façade et la pierre du Monument forment un tout homogène

Application des prescriptions des fiches 1v à 7v, Et :

Volumétrie :

- Pour toute nouvelle extension, il conviendra d'adapter les proportions au volume général initial, sans modification de la volumétrie de la façade sur la rue. La rehausse d'une construction n'est souhaitable que dans le cas où son caractère patrimonial est maintenu et/ou élargi.

Ouvertures :

- Lors de la création de nouvelles ouvertures, les encadrements* seront en pierres de taille apparentes. Ils pourront provenir du remploi de matériaux d'anciens bâtiments du village, ou de l'extraction de carrières locales fournissant une pierre calcaire similaire à celle de Chariez.
- Le profil des menuiseries s'inspire des modèles anciens : appui arrondi, moulures, dimensions...
- Pour les baies datant du Moyen-Âge, de la Renaissance et du 17^e siècle, l'obstruction se fait par des panneaux de bois, positionnés à l'intérieur, dans l'embrasure*.
- Les meneaux* ou traverses de pierre qui ont disparu au cours du temps ne sont pas à restituer. Il est toutefois souhaitable d'évoquer leur présence à travers les montants ou les petits bois* de la menuiserie.
- Les modèles de portes d'entrée et de portes de grange de style contemporain, en plastique ou métal sont proscrits.

Autres éléments :

- Les tuiles plates ou en écailles sont à entretenir ou restaurer à l'identique.
- Les cheminées possédant des pare-pluie* en tuiles posées en chevrons sont à préserver en l'état.
- Pour les appentis et annexes* de jardin, on privilégie le remploi de pierres de taille et moellons anciens, de poutres de bois pour les linteaux*, de tuiles mécaniques ou de laves pour la toiture.

Éléments à préserver et conserver in situ :

Encadrements* en pierre de taille des ouvertures (baies à croisée* et à traverse, portes charretières, portes piétonnes), monument aux morts, tour d'escalier, tour du pigeonnier, escalier et ferronnerie de l'ancienne école, bandeaux en pierre de taille, entrée de cave avec arcs successifs, passage par le porche de la mairie, caniveaux.

Pour aller plus loin



La cour, très minérale, met bien en valeur son caniveau de pierre. Cependant, un réaménagement avec un peu de végétation constituerait un attrait supplémentaire.

Les pierres de taille, les moellons, les poutres, les tuiles, les encadrements*, les modénatures*, les huisseries* et menuiseries d'origine ou anciens sont à entretenir et maintenir en place si leur état le permet. En cas de dépose, ces éléments en bon état seront récupérés et conservés pour être réemployés postérieurement.

Éléments à améliorer :

- Soins des finitions* de l'enduit* autour des pierres de taille et dans les angles afin d'éviter les bourrelets et les baguettes d'angle (façade sur cour).
- Traitement végétal de la cour Est

Fiche B7

Immeuble Grande rue, Parcelle 355-356 (anciennement 137)

Caractéristiques locales



La tour d'escalier est construite en moellons calcaires avec des chaînes d'angles en pierre de taille. L'enduit ancien s'est progressivement détérioré, laissant la maçonnerie à jour autour des encadrements*. Cependant, un enduit de protection du mur est vivement conseillé pour pérenniser la qualité de la construction.

L'immeuble B7 est remarquable de par sa volumétrie imposante, son ancienneté et sa composition. Il est constitué de deux corps bâtis à des époques différentes et modifiés à plusieurs reprises. Bordé de la cour de l'ancienne école à l'ouest, il s'ouvre principalement sur la cour privée à l'est qui fait le lien avec le bâtiment voisin (parcelle n°358).

De haute stature, le pignon nord s'élève à l'aplomb de la Grande Rue, et la toiture à longs pans couverts de tuiles mécaniques est bien visible depuis les coteaux entourant le village. Le plus remarquable est la tour hexagonale avec une couverture conique en laves, qui abrite l'escalier à vis. Elle est accolée à l'arrière du bâtiment le plus ancien, qui conserve, sur 4 niveaux (cave, rez-de-chaussée, étage, combles), plusieurs éléments des époques médiévale et renaissance, dont l'entrée de cave avec arcs successifs, des baies chanfreinées, avec meneaux* et traverses, des portes charretières en plein cintre. Une porte piétonne, possédant un linteau* à arc* infléchi, est aussi sculptée d'un écusson, sur le pignon Sud. Toutefois, ce corps a été profondément modifié au cours du temps (baies déplacées, dénaturées, fermées...) ce qui a rompu les alignements initiaux et désorganisé la compréhension de la façade Est donnant sur la cour. Il a notamment accueilli les salles d'école et de la mairie au cours 19e siècle.

La différence d'enduit* marque la limite entre les deux corps de bâtiment, accompagnée par la rupture de l'alignement des pans de toit. Probablement ajouté au 18e siècle, cette construction prolonge le corps initial en ouvrant sa façade non pas vers la cour, mais vers la Grande Rue. Ce haut mur pignon est rabattu par une demi-croupe*. Les ouvertures y sont régulières, ordonnancées*, avec des encadrements* en pierre de taille à linteau* segmentaire délardé. Seules la porte piétonne et la baie de la pierre à eau* viennent s'insérer contre la fenêtre de la cuisine. Les menuiseries et huisseries* de bois ont conservé des petits bois* apparents, peints en gris-bleu, tout comme les volets battants de bois. Un banc en pierre de taille se trouve à côté de la porte piétonne à imposte* vitrée. Jusqu'à récemment, un épi de faitage et un lambrequin* en métal soulignaient la toiture. Lors de la réfection, ils ont été supprimés et remplacés par un épi en céramique et une planche de rive* en zinc.

En façade Est, un arc de décharge au-dessus d'une baie fermée, a été évidé pour servir de niche, abritant une statuette de la Vierge de Lourdes. Des corbeaux* et des gouttières de pierre à eau* en saillie des façades, sont également à noter.

Prescriptions



Extrait de situation du plan de zonage de l'AVAP

Application des prescriptions des fiches 1v à 7v,

Et :

Volumétrie :

- Pour toute nouvelle extension, il conviendra d'adapter les proportions au volume général initial, sans modification de la volumétrie de la façade sur la rue. La rehausse d'une construction n'est souhaitable que dans le cas où son caractère patrimonial est maintenu et/ou élargi.

Ouvertures :

- Lors de la création de nouvelles ouvertures, les encadrements* seront en pierres de taille apparentes. Ils pourront provenir du remploi de matériaux d'anciens bâtiments du village, ou de l'extraction de carrières locales fournissant une pierre calcaire similaire à celle de Chariez.
- Les meneaux* ou traverses de pierre qui ont disparu au cours du temps ne sont pas à restituer. Il est toutefois souhaitable d'évoquer leur présence à travers les montants ou les petits bois* de la menuiserie.
- Les modèles de portes d'entrée et de portes de grange de style contemporain, en plastique ou métal sont proscrits.
- Le profil des menuiseries s'inspire des modèles anciens : appui arrondi, moulures, dimensions...
- Pour les baies datant du Moyen-Âge, de la Renaissance et du 17e siècle, l'obstruction se fait par des panneaux de bois, positionnés à l'intérieur, dans l'embrasure*.
- Les arcs de décharges au-dessus des portes ou fenêtres ne constituent pas des niches. Ils ne sont pas destinés à être vus. Ils ne doivent donc pas être évidés, mais couverts par l'enduit*.



En cas de réalisation de nouvelles ouvertures, l'alignement et la reprise des proportions des fenêtres existantes favorisera une lecture régulière de la façade.



La cohérence d'une façade passe par un traitement adapté au style. Les huisseries, les menuiseries à petits carreaux et les volets de bois sont peints d'une même couleur, en accord avec la teinte de l'enduit.



La suppression de la porte coulissante de bois et la refecton de l'enduit améliorerait la lisibilité de la façade

Autres éléments :

- Les cheminées possédant des pare-pluie* en tuiles posées en chevrons sont à préserver en l'état.
- L'ancrage des éléments décoratifs mobiles (statues...) sera assuré pour éviter les éventuels vols ou chutes.
- Pour les appentis et annexes* de jardin, on privilégie le remploi de pierres de taille et moellons anciens, de poutres de bois pour les linteaux*, de tuiles mécaniques ou de laves pour la toiture.

Éléments à préserver et conserver in situ :

Tour d'escalier avec toiture conique en laves, entrée de cave avec arcs successifs, baies chanfreinées, baies à meneaux* et à traverses, portes charretières en plein cintre, porte piétonne avec linteau* à arc* infléchi sculptée d'un écusson, corbeaux*, gouttières de pierre à eau*, banc, dalles et pavage du sol de la cour. Baies, menuiseries, huisseries* et alignements de la façade sur la Grande Rue.

Pour aller plus loin



La dépose et le stockage des matériaux anciens est un atout pour la reconstruction respectueuse du bâti d'origine.

Les pierres de taille, les moellons, les poutres, les tuiles, les encadrements*, les modénatures*, les huisseries* et menuiseries d'origine ou anciens sont à entretenir et maintenir en place si leur état le permet. En cas de dépose, ces éléments en bon état seront récupérés et conservés pour être réemployés postérieurement.

Éléments à améliorer :

- Réfection de l'enduit* du corps arrière pour protéger la maçonnerie et favoriser la lecture régulière de la façade.
- Alignement des ouvertures.
- Sur la tour d'escalier, réalisation d'une descente d'eau verticale.
- A l'étage de la tour d'escalier, remplacement la porte par une baie.
- Suppression de la porte coulissante en bois sur rail métallique.
- Intégration de la boîte aux lettres dans la maçonnerie.

Fiche B8

Immeuble Grande rue, Parcelle 358

Caractéristiques locales



Les murs et les ouvertures font apparaître les modifications intervenues au fil du temps et des divers usages du bâtiment.

L'immeuble B8 est remarquable de par sa volumétrie imposante, son ancienneté et sa composition. Ce grand immeuble cossu s'élève sur 4 niveaux (cave, rez-de-chaussée, étage, combles) et est bien visible en front de la Grande Rue, comme depuis les coteaux environnant, d'où on aperçoit la toiture à long pans avec croupes*, perpendiculaire à la rue, et couverte de tuiles mécaniques.

De plan rectangulaire, il s'étire en longueur entre la maison voisine (parcelle 136) et une cour à l'ouest.

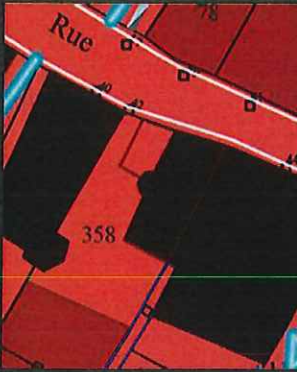
Le centre du bâtiment est dominé par la tour d'escalier hexagonale qui est couverte de laves, et qui abrite l'escalier à vis. On y accède par une porte piétonne, dont l'encadrement* en pierre de taille est sculpté d'un arc* infléchi, portant un écusson gravé de la date 1551(?). La tour est accolée à l'édifice qui conserve aussi d'autres éléments des époques médiévale et renaissance, dont l'entrée de cave avec arcs successifs, des baies chanfreinées, avec meneaux* et traverses. Toutefois, certaines baies ont été modifiées au cours du temps (baies déplacées, dénaturées, fermées...) ce qui a créé des ruptures dans les alignements initiaux. Les fenêtres se répartissent sur les 3 façades non mitoyennes, et possèdent des encadrements* en pierre de taille, des huisseries* et des menuiseries de bois avec des petits carreaux réguliers, peints en gris-bleu, sans volet extérieur.

L'enduit* ancien s'est détérioré, laissant la maçonnerie de moellons calcaires à jour autour des encadrements* en pierre taille, mais les pans de mur visibles depuis la Grande Rue ont été couverts d'un enduit* en ciment peint en vert avec un faux soubassement. Des corbeaux* et un oeil de boeuf sur la pierre à eau* sont également à noter.

La cour partiellement pavée et close, a été ouverte récemment suite à la destruction d'un corps de bâtiment annexe, situé le long de la Grande Rue. Cette modification crée des traces d'arrachement et une béance.

Au fond de cette cour, en coeur d'îlot, se trouve une ancienne ferme, fonctionnant probablement en lien avec l'habitation située en front de rue. Fortement modifiée, elle a conservé une porte et une baie à chanfrein, témoignant de l'ancienneté de sa structure.

Prescriptions



Extrait de situation du plan de zonage de l'AVAP

Application des prescriptions des fiches 1v à 7v, Et :

Volumétrie :

- Pour toute nouvelle extension, il conviendra d'adapter les proportions au volume général initial, sans modification de la volumétrie de la façade sur la rue. La rehausse d'une construction n'est souhaitable que dans le cas où son caractère patrimonial est maintenu et/ou élargi.

Ouvertures :

- Lors de la création de nouvelles ouvertures, les encadrements* seront en pierres de taille apparentes. Ils pourront provenir du remploi de matériaux d'anciens bâtiments du village, ou de l'extraction de carrières locales fournissant une pierre calcaire similaire à celle de Chariez.
- Les meneaux* ou traverses de pierre qui ont disparu au cours du temps ne sont pas à restituer. Il est toutefois souhaitable d'évoquer leur présence à travers les montants ou les petits bois* de la menuiserie.
- Le profil des menuiseries s'inspire des modèles anciens : appui arrondi, moulures, dimensions...
- Pour les baies datant du Moyen-Âge, de la Renaissance et du 17e siècle, l'obstruction se fait par des panneaux de bois, positionnés à l'intérieur, dans l'embrasure*.
- Les modèles de portes d'entrée et de portes de cave de style contemporain, en plastique ou métal sont proscrits.

Autres éléments :

- Les cheminées possédant des pare-pluie* en tuiles posées en chevrons sont à préserver en l'état.
- Pour les appentis et annexes* de jardin, on privilégie le remploi de pierres de taille et moellons anciens, de poutres de bois pour les linteaux*, de tuiles mécaniques ou de laves pour la toiture.

Éléments à préserver et conserver in situ :

Tour d'escalier avec toiture conique en laves, entrée de cave avec arcs successifs, baies chanfreinées, baies à meneaux* et à traverses, porte piétonne avec linteau* à arc* infléchi sculptée d'un écusson (daté), corbeaux*, dalles et pavage du sol de la cour, baies, menuiseries, huisseries* et alignements des façades.



La tour d'escalier coiffée de sa toiture conique en laves est caractéristique à maintenir.



La réfection des enduits sera conforme au descriptif donné dans la fiche 3v, définissant la nature des enduits à mettre en oeuvre.

Pour aller plus loin



La réfection de la béance implique une réfection de l'enduit ou une extension adaptée au caractère ancien du bâtiment : mise en oeuvre de proportions, de volumes et de matériaux respectueux du bâti

Les pierres de taille, les moellons, les poutres, les tuiles, les encadrements*, les modénatures*, les huisseries* et menuiseries d'origine ou anciens sont à entretenir et maintenir en place si leur état le permet. En cas de dépose, ces éléments en bon état seront récupérés et conservés pour être réemployés postérieurement.

Éléments à améliorer :

- Soins des finitions* : reconstitution de la maçonnerie et de l'enduit* autour des éléments techniques et des encadrements* en pierre de taille;
- Rénovation de la ferme en cœur d'îlot : enduit*, dimension et clôture des ouvertures, gouttière...
- Réfection des enduits* pour protéger la maçonnerie en calcaire visible et pour remplacer les enduits* en ciment
- Au 2e niveau de la tour, remplacement de la porte par une baie
- Traitement de la béance par la réfection de l'enduit* ou la construction d'une extension adaptée.



Maison des Jésuites, Maison Espagnole, Parcelle 136

Caractéristiques locales



Les grandes baies à croisées sont imposantes et sont organisées de façon ordonnancée. Ces alignements ont été prolongés lors de l'ajout de deux baies à linteau segmentaire avec agrafe* sur la façade Est.*



La porte d'entrée est encadrée par des pilastres et un linteau sculpté d'une corniche et de deux consoles affrontées, surmontées d'une couronne végétale entourant le monogramme IHS.*

La Maison Espagnole est remarquable de par sa volumétrie imposante, son ancienneté, son architecture et sa préservation. Ce grand immeuble très visible s'élève sur 4 niveaux (cave, rez-de-chaussée, étage, combles), marquant l'angle de la Grande Rue et de la rue de la Cure. De par sa masse, sa hauteur et son absence de mitoyenneté sur trois côtés, cet édifice est un repère dans le village comme dans le paysage. Depuis les hauteurs, les façades enduites et la toiture couverte de tuiles mécaniques sont aisément identifiables. Le toit à longs pans s'adapte au plan en L avec une ligne de faîtage* qui est parallèle aux deux rues adjacentes.

L'édifice s'articule donc autour d'une cour d'intérieure à l'ouest, également bordée d'une annexe* en appentis. Les deux façades à l'aplomb les rues sont composées de manière à être imposantes. Les grandes baies à croisée* sont toutes de mêmes dimensions, ordonnancées*. Les seules ruptures proviennent de trois yeux de boeuf, de la pierre d'envol* du pigeonier sous la toiture, et de la travée d'escalier, centrée au dessus de la porte d'entrée (coté Grande Rue). Il existait quelques marches qui complétaient la mise en scène de cette porte, mais qui ont été supprimées à la suite du plan d'alignement de 1841. L'édifice est aussi paré d'une très belle niche incluse dans la chaîne d'angle* nord-est, qui abrite une statue de la Vierge à l'Enfant. Elle est ornée de motifs architecturaux et végétaux, et la console surmonte une tête d'ange et un écusson. Cet angle est protégé par un chasse-roue*.

Les ouvertures du rez-de-chaussée sont munies de grilles de fer, de même que la porte du cellier, qui met à profit la dénivellation naturelle pour offrir une bonne hauteur ; la taille de la cave traduisant aussi l'aisance du propriétaire dans le village viticole.

Au sud, d'anciennes fermes ruinées ont laissé place à des garages, surmontés d'une terrasse couverte d'une halle en bois, et à un jardin conservant quelques éléments antérieurs (murs en moellons calcaires, portes charretières, banc, placards). Les murs des anciennes façades forment la clôture du jardin, en maintenant l'alignement en bordure de la rue de la Cure. Un traitement de l'enduit* à joints beurrés*, marque la distinction avec le corps de bâtiment principal qui est lissé .

Parmi les autres éléments intéressants, une pierre de caniveau sous la descente d'eau à l'angle sud-est de l'édifice et les cheminées couvertes de chapeau pare-pluie* composés de tuiles mécaniques posées en chevrons sont aussi à relever.

Prescriptions



Extrait de situation du plan de zonage de l'AVAP



Les baies à croisées ne comportent pas de volets extérieurs.

Application des prescriptions des fiches 1v à 7v,

Et :

Volumétrie :

- Pour toute nouvelle extension, il conviendra d'adapter les proportions au volume général initial, sans modification de la volumétrie de la façade sur les rues. La rehausse d'une construction n'est souhaitable que dans le cas où son caractère patrimonial est maintenu et/ou élargi.

Ouvertures :

- Lors de la création de nouvelles ouvertures, les encadrements* seront en pierres de taille apparentes. Ils pourront provenir du remploi de matériaux d'anciens bâtiments du village, ou de l'extraction de carrières locales fournissant une pierre calcaire similaire à celle de Chariez.
- Les meneaux* ou traverses de pierre qui ont disparu au cours du temps ne sont pas à restituer. Il est toutefois souhaitable d'évoquer leur présence à travers les montants ou les petits bois* de la menuiserie.
- Le profil des menuiseries s'inspire des modèles anciens : appui arrondi, moulures, dimensions...
- Pour les baies datant du Moyen-Âge, de la Renaissance et du 17^e siècle, l'obstruction se fait par des panneaux de bois, positionnés à l'intérieur, dans l'embrasure*.
- Les modèles de portes d'entrée et de portes de grange de style contemporain, en plastique ou métal sont proscrits.

Autres éléments :

- Les cheminées possédant des pare-pluie* en tuiles posées en chevrons sont à préserver en l'état.
- L'ancrage des éléments décoratifs mobiles (statues...) sera assuré pour éviter les éventuels vols ou chutes.
- Pour les appentis et annexes* de jardin, on privilégie le remploi de pierres de taille et moellons anciens, de poutres de bois pour les linteaux*, de tuiles mécaniques ou de laves pour la toiture.

Éléments à préserver et conserver in situ :

Baies à croisée*, baies à linteau* segmentaire avec agrafe*, la porte d'entrée et son encadrement* sculpté, encadrement* chanfreiné de la porte du cellier, la niche et sa statue, chasse-roue*, clôture du jardin constituant l'alignement de la rue de la Cure, œil de bœuf, pierre d'envol*, pare-pluie* en tuile.

Pour aller plus loin



Le dessin géométrique des grilles de fenêtre apporte une touche contemporaine subtile.

Les pierres de taille, les moellons, les poutres, les tuiles, les encadrements*, les modénatures*, les huisseries* et menuiseries d'origine ou anciens sont à entretenir et maintenir en place si leur état le permet. En cas de dépose, ces éléments en bon état seront récupérés et conservés pour être réemployés postérieurement.

Éléments à améliorer :

- Dissimulation des boîtes aux lettres, boîtiers et fils électriques en façades antérieures*.
- Dissimulation des chaînes d'angles non régulières sous l'enduit*.
- Modification de la double isolation des baies, qui est à faire par l'intérieur.
- Adaptation des menuiseries aux baies 17^e siècle et placement des petits bois* à l'extérieur.
- Remplacement des volets battants des baies à croisée* de l'étage par des volets intérieurs.

Fiche B10



Ancien presbytère, Parcelle 258

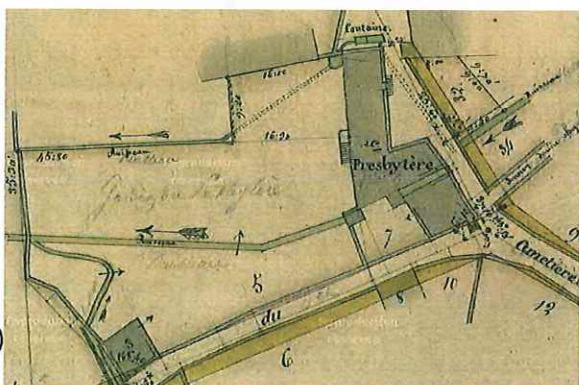
Caractéristiques locales



La clôture et la végétation dissimulent le Presbytère.



La façade sur rue est sobre. Le bâti est dépouillé.



Le plan d'alignement de 1841 représente un bâtiment sans l'extension Ouest qui prolonge le bâti aujourd'hui.
(Archives Départementales 70)

L'ancien presbytère constitue un point de repère important pour Chariez de par sa fonction et son implantation. C'est l'un des premiers bâtiments construits en dehors de l'enceinte fortifiée du village. Il témoigne de la pression foncière dans le centre du bourg qui ne permettait pas d'installer dignement le curé, l'un des personnages les plus importants de la communauté au 18^e siècle. Cette construction montre également que le contexte apaisé a rendu obsolète les remparts, qui vont progressivement être démantelés à partir de cette période, pour ouvrir le village et l'agrandir.

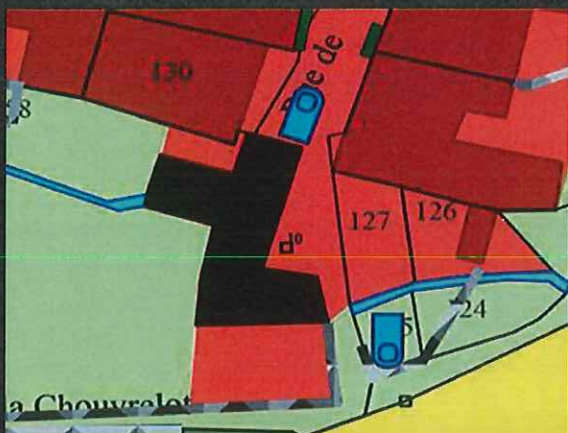
Ses façades et ses toitures sont bien visibles depuis les hauteurs, notamment depuis la rue d'Andelarre. Il est composé de plusieurs corps de bâtiments, dont le plus ancien est celui du logis s'ouvrant sur la rue. Établie sur 2 niveaux en plus de la cave, la façade antérieure* est régulière. Les baies à encadrement* en pierre de taille sont de mêmes dimensions et bien alignées. Deux fenêtres à linteau* droit ont été ajoutées à celles avec un linteau* segmentaire délardé. Toutes sont munies de volets battants de bois avec persiennes, peints en blanc, et de menuiserie en bois à petits carreaux réguliers. Au-dessus, un oeil de boeuf en briques rouges a été ajouté plus récemment.

La façade visible sur le pignon nord est quasiment aveugle et recouverte de vigne vierge. À son pied sur trouve une fontaine communale, adossée. La toiture à longs pans, avec une ligne de faîtage* parallèle à la rue, est couverte de tuile en écailles.

Un second corps de bâtiment a été accolé à l'ouest, perpendiculairement, pour agrandir la cure. Une communication avec le jardin a alors été créée par l'intermédiaire d'un escalier avec une rampe de fer. Dans ce jardin enclos d'un muret en pierre sèche, on peut remarquer le passage du ruisseau provenant du lavoir voisin et des éléments en pierre de taille récupérés (banc, pilier, linteau*).

Une annexe* agricole est accolée au sud, sans recherche d'alignement des façades ou des volumes. La porte charretière du côté jardin est ornée de petits jours en forme de coeur. Du côté de la rue, le sous-sol est ouvert par une porte de garage coulissante, et l'étage par une gerbière.

Prescriptions



Extrait de situation du plan de zonage de l'AVAP



La réfection des enduits masquera les reprises disgracieuses réalisées en ciment apparent.



On veillera à conserver les corbeaux* sculptés.

Application des prescriptions des fiches 1v à 7v,
Et :

Volumétrie :

- Pour toute nouvelle extension, il conviendra d'adapter les proportions au volume général initial, sans modification de la volumétrie de la façade sur les rues. La hausse d'une construction n'est souhaitable que dans le cas où son caractère patrimonial est maintenu et/ou élargi.

Ouvertures :

- Lors de la création de nouvelles ouvertures, les encadrements* seront en pierres de taille apparentes. Ils pourront provenir du remploi de matériaux d'anciens bâtiments du village, ou de l'extraction de carrières locales fournissant une pierre calcaire similaire à celle de Chariez.
- Le profil des menuiseries s'inspire des modèles anciens : appui arrondi, moulures, dimensions...
- Les modèles de portes d'entrée et de portes de grange de style contemporain, en plastique ou métal sont proscrits.

Autres éléments :

- Les tuiles plates ou en écailles sont à entretenir ou restaurer à l'identique.
- Pour les appentis et annexes* de jardin, on privilégie le remploi de pierres de taille et moellons anciens, de poutres de bois pour les linteaux*, de tuiles mécaniques ou de laves pour la toiture.

Éléments à préserver et conserver in situ :

Ouvertures à encadrement* en pierre de taille, volets battants de bois, menuiserie en bois à petits carreaux réguliers, degré adouci, porte piétonne, corbeaux* sculptés, clôture du jardin en pierre sèche, cheminement apparent du ruisseau.

Fontaine communale adossée au pignon nord.

Pour aller plus loin



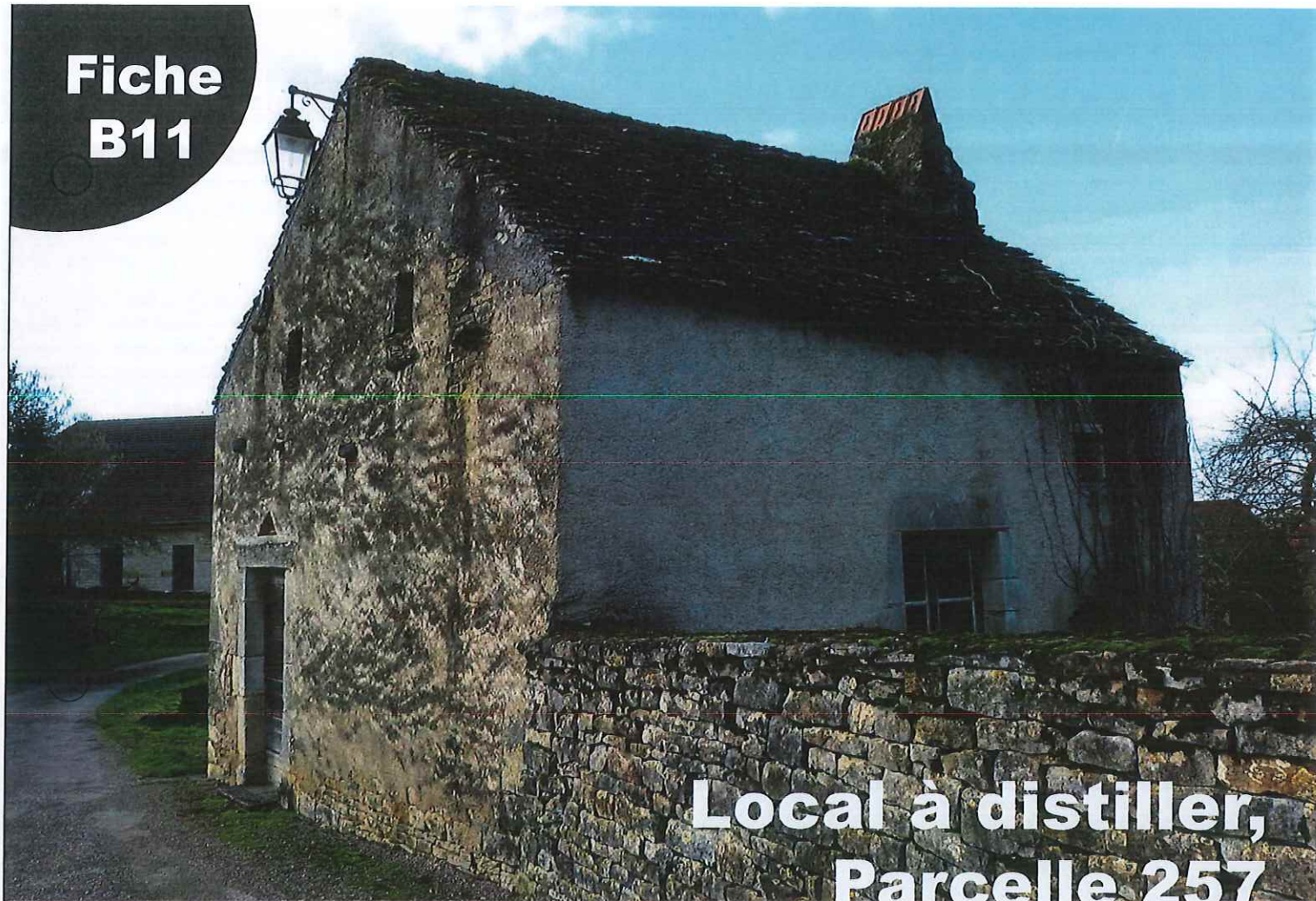
Un soin particulier doit être apporté à l'escalier qui met en valeur l'entrée.

Les pierres de taille, les moellons, les poutres, les tuiles, les encadrements*, les modénatures*, les huisseries* et menuiseries d'origine ou anciens sont à entretenir et maintenir en place si leur état le permet. En cas de dépose, ces éléments en bon état seront récupérés et conservés pour être réemployés postérieurement.

Éléments à améliorer :

- Réfection des enduits* pour protéger les maçonneries et intégrer les modifications d'ouvertures.
- Intégration de la porte de garage.
- Maîtrise de la vigne vierge.

Fiche B11



Local à distiller, Parcelle 257

Caractéristiques locales



L'édifice B11, communément appelée le local à distiller, implanté de manière atypique, isolée en périphérie du bourg, mais est bien représentatif des habitations modestes (type maison de manouvriers) et des modes des constructions traditionnels locaux.

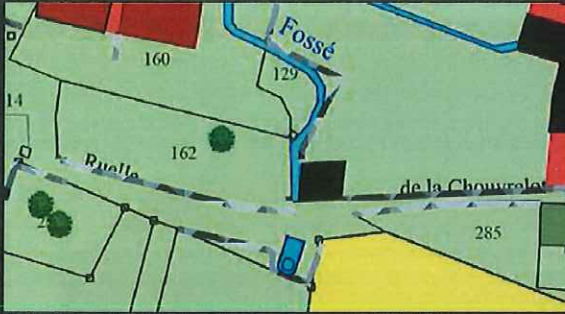
Ce petit édifice trapu est bâti à l'aplomb de la voie, en moellon de calcaire local. Enduit* avec un mortier à base de sable local également. Le toit à deux pans est l'un des rares qui est conservé ses laves de calcaire, avec des rives* maçonnées. Les façades et la toiture prennent ainsi les mêmes teintes et textures que les affleurements rocheux encadrant le village, ce qui les intègre parfaitement dans le paysage.

Les ouvertures sont peu nombreuses et de petites dimensions, sans décors. La porte piétonne ancienne est composée de planches de bois clouées horizontalement. La gouttière de la pierre à eau* s'écoule dans le ruisseau longeant le bâtiment à l'ouest. A l'est, le jardin est enclos par un muret en pierre sèche.

Sur le toit, dont le faîtage* est perpendiculaire à la ruelle, le conduit de cheminée maçonné est surmonté d'un chapeau pare-pluie* composé de tuiles mécaniques losangées, posées en chevrons.

La toiture en laves de ce petit bâtiment est l'une des dernières visibles à Chariez et lui confère un caractère authentique.

Prescriptions



Extrait de situation du plan de zonage de l'AVAP



Les murs de pierres sèches qui ceinturent la parcelle du Presbytère renforcent le caractère du petit bâtiment.



Porte piétonne de bois cloué, angle aux pierres saillantes témoin d'une annexe détruite, cheminée coiffée : des détails qui font la singularité de l'édifice.

Application des prescriptions des fiches 1v à 7v, Et :

Volumétrie :

- Aucune extension ou modification de la volumétrie n'est envisageable, hormis un petit appentis ou une petite annexe*.

Ouvertures :

- Lors de la création de nouvelles ouvertures, les encadrements* seront en pierres de taille apparentes. Ils pourront provenir du remploi de matériaux d'anciens bâtiments du village, ou de l'extraction de carrières locales fournissant une pierre calcaire similaire à celle de Chariez.
- Le profil des menuiseries s'inspire des modèles anciens : appui arrondi, moulures, dimensions...
- Les modèles de portes d'entrée de style contemporain, en plastique ou métal sont proscrits.
- Les arcs de décharges au-dessus des portes ou fenêtres ne constituent pas des niches. Ils ne sont pas destinés à être vus. Ils ne doivent donc pas être évidés, mais couverts par l'enduit*.

Toiture :

- En mur pignon, les rives* de toit ne présentent ni débord, ni rabat et sont maçonnées uniquement.
- Les cheminées possédant des pare-pluie* en tuiles posées en chevrons sont à préserver en l'état.

Autres éléments :

- Pour un éventuel appentis ou annexe*, il sera bâti en remploi de pierres de taille et moellons anciens, de poutres de bois pour les linteaux*, de laves pour la toiture.

Éléments à préserver et conserver in situ :

Toiture de laves de calcaire avec rives* maçonnées, encadrements* en pierre de taille, porte en planches de bois clouées horizontalement, gouttière de la pierre à eau*, pare-pluie* en tuiles mécaniques losangées posées en chevrons, clôture du jardin en pierre sèche.

Pour aller plus loin



La pierre à eau ainsi que les pierres du caniveau constituent des éléments de patrimoine à préserver.

Les pierres de taille, les moellons, les poutres, les tuiles, les encadrements*, les modénatures*, les huisseries* et menuiseries d'origine ou anciens sont à entretenir et maintenir en place si leur état le permet. En cas de dépose, ces éléments en bon état seront récupérés et conservés pour être réemployés postérieurement.

Éléments à améliorer :

- Réfection des enduits* pour protéger les maçonneries
- Dissimulations des fils électriques en façade antérieure*.

Fiche C

Les murs en pierre

Caractéristiques locales

Les abords du village sont marqués par une forte présence des murets en pierre :

- Les murs en pierres sèches et plates, construits uniquement par empilement de pierres, sans utilisation d'aucun mortier ou ciment. Certains murs sont recouverts d'une couvertine en laves.
- Les murs en pierres hordées au mortier de chaux.
- Les empièrtements, les murgers, constitués de pierres posées en tas ou de manière linéaire.



Les pierres étaient extraites des terrains pour les rendre cultivables. Sur les versants, ce sont des murs de soutènement qui ont vocation à consolider et travailler un terrain en pente, lutter contre les glissements de terre. D'autres murs servent de limites parcellaires autour des jardins, tout comme le haut mur autour de la propriété de la Maison Forte.

Les murs en pierre représentent des motifs du paysage cultivé traditionnel et un élément de patrimoine identitaire du village. Par ailleurs, ils forment des micro-habitats écologiques et jouent un rôle important dans la préservation de la biodiversité des versants et des jardins.



Mur clôturant le jardin du Presbytère



Murets de soutènement dans les prés et les anciens vergers



Un mur de pierres qui donne du cachet et délimite un petit espace public dans le bourg



Muret de soutènement dans l'extension villageoise : des abords soignés qui créent une continuité avec le bourg historique.

Prescriptions

La démolition des murs est interdite sauf pour les murs en état de ruine ou créant un péril. Les écrêtements partiels de murs sont interdits.

Les murs de pierres sèches ne peuvent être remplacés par un mur d'une nature différente si ce dernier assure une même fonction, ils ne sont ni jointoyés ni enduits. Les murs de pierres sèches neufs ou les tronçons restitués sont appareillés sous forme de lits réguliers, avec éventuellement quelques éléments de liaison verticaux. Un mur de pierres sèches endommagé est restauré au moyen d'un appareillage de pierres sèches similaire. La greffe d'une structure de moellons jointoyés, de blocs préfabriqués ou d'un béton coffré est interdite.

Pour les murs enduits, le mortier utilisé est formulé à base de chaux aérienne (CL) ou hydraulique (NHL). L'emploi de ciment est interdit. Les teintes blanches ou de couleurs saturées* (rose, jaune, rouge, orange, bleu) sont proscrites.

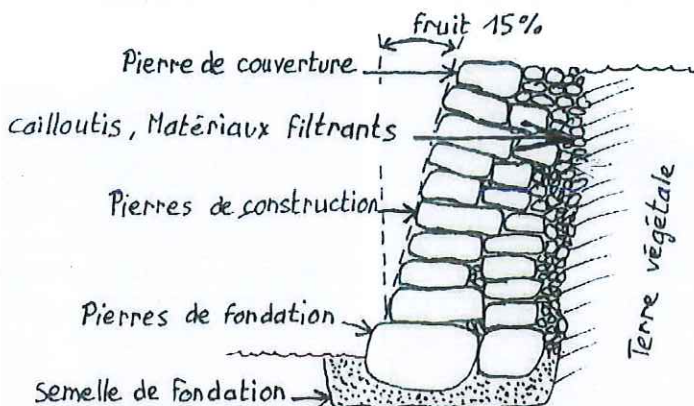
L'emploi de fausses pierres plaquées est interdit.

Pour aller plus loin

Murs en pierres sèches :

La construction d'un mur en pierres sèches se fait sans adjonction de mortier ou de ciment, par empilement de pierres qui se maintiennent ensemble sous leur propre poids

Pour créer un mur en pierres sèches, il convient en premier lieu de préparer les fondations à l'emplacement du futur mur, en créant une semelle en matière filtrante bien tassée (du sable grossier par exemple). Ainsi, la mise en place d'un substrat minéral évitera que le muret ne soit rapidement colonisé par la végétation. Il est ensuite important de construire la base en utilisant de grosses pierres, que l'on enterrera de 25cm et qu'on empilera en quinconce pour laisser des interstices entre elles. La base du mur doit être au minimum $\frac{1}{2}$ de sa hauteur pour en assurer sa stabilité et sa pérennité (résister à la poussée des terres).



- Disposer les pierres de façon à ce que chacune touche ses voisines
- Veiller à ce que les interstices séparant deux pierres ne soient jamais superposés d'une couche à l'autre, une fissure verticale menaçant la stabilité du mur
- Remplir soigneusement les espaces subsistant entre et sous les pierres avec du cailloutis
- Veiller à ce que la face supérieure des pierres soit horizontale, et à placer le plus long côté des pierres à l'intérieur du mur (sinon elles auront tendance à ressortir)
- Privilégier une pose avec du fruit (pente d'environ 15% par rapport à la verticale).

Principe de construction d'un muret de soutènement en pierres sèches

Cinq types de pierres :

- **Les pierres de fondation** soutiennent tout le poids du mur. Elles sont grandes, solides et plates.
- **Les pierres de construction** auront au moins une surface plate et n'auront pas de protubérance.
- **Les pierres de remplissage** (cailloutis) permettent de compléter les cavités subsistant entre et sous les grosses pierres, et d'assurer le drainage à l'arrière d'un mur de soutènement.
- **Les pierres de liaison ou d'ancrage** permettent de liasonner deux pans de mur pour augmenter sa stabilité. Utiliser de longues pierres placées au moins tous les mètres linéaires de mur.
- **Les pierres de couverture**, posées à plat ou sur la tranche, coiffent le mur (couvertines).

Entretien des murs en pierres sèches :

Il faut inspecter le mur chaque année, mettre en place les cales et les pierres tombées, renfoncer les pierres qui se déchaussent à l'aide d'un marteau.

Il est également conseillé d'éliminer les arbustes et buissons trop proches dont les racines pourraient abimer le mur et déchausser les pierres. Nota : il n'est pas nécessaire de laver les pierres sous projection d'eau.

Murs en pierres maçonnées :

Les murs faits d'une maçonnerie de moellons de pierre peuvent être enduits en totalité ou finis à pierre apparente ou à pierre vue*.

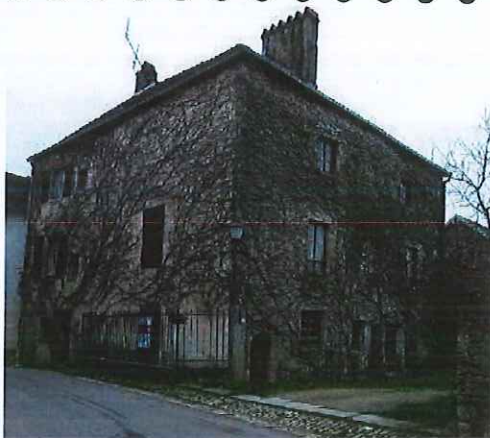
La finition* à pierre apparente consiste en un jointoiement soigné des murs.

Pour la finition* à pierre vue* (aussi appelée enduit* beurré*), le mortier est appliqué de façon à remplir les creux du parement, seules les parties saillantes des pierres étant visibles.

Fiche B3

Immeuble cossu, parcelle 209

Caractéristiques locales



L'immeuble cossu s'impose sur la Grande rue, de part sa position isolée.



Les baies à menu et linteau trilobé en place témoignent de l'ancienneté de l'édifice.

La maison B3 est caractéristique des maisons cossues bordant la voie principale au centre du village. Sa haute taille et son imposante volumétrie, la rendent bien visible depuis la Grande Rue, et ses façades présentent des détails architecturaux remarquables. S'élevant sur plus de 4 niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée, 2 étages et combles), le bâtiment domine les autres constructions de la rue, d'autant plus qu'il n'est pas mitoyen. Il peut aussi être vu depuis la plupart des points de vue surplombant le village.

La couverture, à deux pans avec une croupe*, est garnie de tuiles mécaniques, et confère une certaine prestance à l'édifice. Les larges conduits de cheminée avec leur pare-pluie* de tuiles posées en chevrons sont à noter.

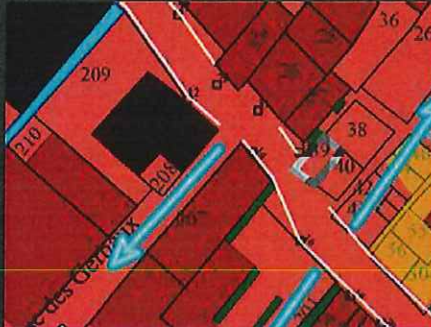
Ce bâtiment possède un plan complexe issu de l'assemblage au cours du temps de plusieurs propriétés. Les parties les plus anciennes remontent à l'époque gothique (sous sol et partie Est de l'édifice), telles qu'en témoignent les ouvertures : les baies à meneaux* avec leur linteau* trilobé ou leur encadrement* mouluré, les portes en plein cintre chanfreinées, et la porte charretière à arc brisé (fermée). Le rez-de-chaussée a été modifié, mais on peut encore lire une pierre de fondation* portant la date «1630» qui correspond probablement à une phase de travaux.

Le cadastre napoléonien (1809) témoigne de la présence de 4 logis différents dont 2 ont disparu. Une partie de la façade latérale donnant sur l'impasse des Gerbaux, a été détruite, laissant une béance impressionnante. A la place, une petite pièce a été bâtie récemment, sans liaison avec le reste de l'immeuble. La partie antérieure de cette façade Est, sur l'impasse des Gerbaux n'a pas été frappée d'alignement et a conservé ses baies anciennes en place.

La maison a probablement été surélevée au niveau des combles, car un alignement de corbeaux* en façade ouest est encore visible. Le bâtiment est conçu en moellons et pierres de taille de calcaire local, enduits. La façade antérieure* présente même un décor de fausses pierres de taille tracé dans l'enduit*. La quasi-totalité des façades est couverte de vigne vierge.

Parmi les autres éléments décoratifs remarquables de l'immeubles, on peut relever les garde-corps en fonte, les fers à chevaux* accrochés aux portes de cave, la lanterne d'éclairage publique, et une borne en pierre gravée de la Croix de Malte située à coté de l'escalier de la cave, rappelant l'implantation de l'Ordre dans le village. Les baies déplacées et les baies ouvertes au 19e siècle ont été positionnées dans une recherche d'ordonnement* des façades nord et ouest, ce qui renforce l'impression bourgeoise du bâtiment. L'ensemble des menuiseries et huisseries* est en bois verni, avec des carreaux adaptés à la forme des baies. Des volets battants en bois sont installés uniquement sur les plus grandes ouvertures de la façade antérieure*.

Prescriptions



Extrait de situation du plan de zonage de l'AVAP



Les cheminées avec leur chapeau pare-pluie participent au caractère du paysage urbain de Chariez. Elles doivent être conservées en l'état.



La vigne vierge doit être maîtrisée pour ne pas masquer les parties intéressantes des façades.

Application des prescriptions des fiches 1v à 7v,

Et :

Volumétrie :

- Pour toute nouvelle extension, il conviendra d'adapter les proportions au volume général initial. Cette construction n'est souhaitable que dans le cas où son caractère patrimonial est maintenu et/ou élargi.

Ouvertures :

- Lors de la création de nouvelles ouvertures, les encadrements* seront en pierres de taille apparentes. Ils pourront provenir du remploi de matériaux d'anciens bâtiments du village, ou de l'extraction de carrières locales fournissant une pierre calcaire similaire à celle de Chariez.
- Les meneaux* ou traverses de pierre qui ont disparu au cours du temps ne sont pas à restituer. Il est toutefois souhaitable d'évoquer leur présence à travers les montants ou les petits bois* de la menuiserie.
- Les modèles de portes d'entrée et de portes de cave de style contemporain, en plastique ou métal sont proscrits.
- Le profil des menuiseries s'inspire des modèles anciens : appui arrondi, moulures, dimensions...
- Pour les baies datant du Moyen-Âge, de la Renaissance et du 17^e siècle, l'obstruction se fait par des panneaux de bois, positionnés à l'intérieur, dans l'embrasure*.

Autres éléments :

- Les cheminées possédant des pare-pluie* en tuiles posées en chevrons sont à préserver en l'état.
- L'ancrage des éléments décoratifs mobiles (bornes, fers à chevaux*...) sera assuré pour éviter les éventuels vols ou chutes.
- Pour les appentis et annexes* de jardin, on privilégie le remploi de pierres de taille et moellons anciens, de poutres de bois pour les linteaux*, de tuiles mécaniques ou de laves pour la toiture.

Éléments à préserver et conserver in situ :

Baies à meneaux*, linteaux* trilobés, encadrement* de la porte charretière en arc brisé (fermée), encadrements* de portes en plein cintre, pierre de fondation*, escalier et entrée de cave, corbeaux*, borne gravée de la croix de Malte, pare-pluie* des cheminées, fers à chevaux*.

Pour aller plus loin



Les extensions, par leur matériaux et leurs couleurs, doivent s'harmoniser avec la construction initiale. Si les proportions rompent avec les dimensions de l'immeuble, alors le traitement de l'extension doit faire référence à une annexe*. Dans ce cas, le bardage bois serait à privilégier.

Les pierres de taille, les moellons, les poutres, les tuiles, les encadrements*, les modénatures*, les huisseries* et menuiseries d'origine ou anciens sont à entretenir et maintenir en place si leur état le permet. En cas de dépose, ces éléments en bon état seront récupérés et conservés pour être réemployés postérieurement.

Éléments à améliorer :

- Réfection de l'enduit* et maîtrise de la vigne vierge.
- Réparation de la descente d'eau dans l'angle nord-est.
- Dissimulation des boîtiers et fils électriques en façade antérieure*.
- Réflexion sur le traitement de la façade sud pour éviter l'effet de béance et la disproportion de la construction récente par rapport à l'immeuble.

Fiche D

Les caniveaux

Caractéristiques locales

Les rues de Chariez sont marquées par la présence de larges caniveaux pavés sur de grands linéaires. Le caniveau marque une délimitation régulière entre l'espace de la voie et celui de la maison, participant à la continuité des rues. On peut parfois le franchir par l'intermédiaire de grandes dalles. La couleur des pavés (calcaire local) contraste avec celle du bitume routier.

Repérage des caniveaux pavés dans le bourg (traits blancs)



Caractéristiques locales



La présence du caniveau apporte une finition soignée entre les espaces publics et les espaces privés et crée une continuité dans les rues.



Franchissements et adaptations du caniveau le long des façades : il prend des formes multiples.



Les interstices entre les pavés permettent d'accueillir une flore spontanée... ou des plantations.

Prescriptions

- L'ensemble du linéaire des caniveaux doit être conservé dans le cadre de tout projet sur l'espace public ou privé.
- En cas de restauration d'un caniveau, le respect de l'authenticité doit être le fil conducteur de toute intervention. On utilisera la pierre locale (réemploi ou provenance de carrières proches). Les caractéristiques de pose seront conservées, en respectant les détails spécifiques (franchissement, ligne d'eau...).
- Le caractère perméable des pieds de façades doit être conservé, il est interdit d'imperméabiliser les pieds de façades (par l'apport de béton ou d'enrobé par exemple), sous peine de causer des problèmes de remontée de l'humidité dans le mur.

Pour aller plus loin

- Les caniveaux dégradés pourront être restaurés.
- De nouveaux caniveaux pourront être mis en place pour prolonger et relier les linéaires existants.

Fiche E



Les fontaines, canaux et pont

Caractéristiques locales



La géographie de Chariez implique le passage de l'eau. Le village s'est implanté en contrebas des sources, se rejoignant en un ruisseau qui permet l'alimentation du village. Trois moulins se sont installés, et, encore visibles aujourd'hui, ils ponctuent le paysage et marquent le passage du ruisseau.



Dans le village, l'eau est présente partout : à l'extérieur, de nombreuses sources encadrent le bâti ; dans le centre-bourg, les fontaines, lavoirs et abreuvoirs ponctuent les rues et chemins. Au total, on en dénombre 9 sur le village, dont la plupart sont encore en eau.

Les bassins sont alimentés par un réseau de canaux qui sont visibles çà et là. Ces canaux (probablement égouts à ciel ouvert) sont encore visibles aussi au coeur des espaces bâtis. Les traces de quelques tronçons longent les anciens remparts, ils serpentent entre les maisons, traversent les jardins.



Aujourd'hui, l'utilisation de ces ouvrages a changé. Les sources sont captées, l'eau envoyée dans des conduites pour alimenter en eau potable les foyers du village, les fontaines sont plus ornementales qu'utiles, les canaux s'assèchent par endroit, des résurgences apparaissent à d'autres, les canalisations d'eaux usées ont été enterrées.

Les caniveaux* servent à l'évacuation des eaux de pluie et le pont, sur le Durgeon, avec ses piles en pierre et son tablier métallique, continue de faire passer la circulation.

*Les caniveaux font l'objet d'une fiche particulière.

Fontaines, canaux, ponts... les ouvrages liés à l'eau regorgent de variations sur Chariez.

Prescriptions

Éléments à préserver et conserver in situ :

Les canaux, fontaines, ouvrages de captage de sources, bassins, éléments de conduite d'eau en pierre ponts constituent des éléments de petit patrimoine qu'il convient de préserver, de maintenir en place et valoriser. Le respect de l'authenticité de l'ouvrage doit être le fil conducteur de toute intervention.

Pour les travaux d'entretien :

Nettoyage, démoussage de la pierre au jet sous faible pression.

Pour les travaux de restauration :

En cas de restauration d'un ouvrage de patrimoine, les travaux feront l'objet d'un plan d'aménagement prenant en compte également les abords immédiats, dans une optique de mise en valeur globale.

Les réparations doivent se faire avec :

- l'utilisation de pierre locale (réemploi ou provenance de carrière proche) uniquement,
- la mise en oeuvre de joints à base de poudre de calcaire local également,
- le cuvelage des bassins à l'aide de résines transparentes.

Pour aller plus loin



Les fontaines, lavoirs, abreuvoirs, canaux et sources sont repérés sur les plans consultables dans le rapport de présentation de l'AVAP (p. 55).

Éléments à améliorer :

- Maintenir ou remettre les fontaines en eau,
- Eliminer la végétation envahissante,
- Remplacement des pierres manquantes par des pierres de réemploi,
- Recollement des pierres fendues à la résine.



Les fontaines et lavoirs sont à valoriser dans leur contexte, dans l'espace public: pavage des abords, canaux d'alimentation et rigoles d'évacuation, murets de soutènement, escalier, végétation et fleurissement, bornes de protection, bancs...



Le Petit Patrimoine

Caractéristiques locales



Escaliers, croix, chapelle, stèles, fontaines, murets...
le patrimoine de Chariez présente une diversité riche.

Chariez est une commune qui possède beaucoup d'éléments de petit patrimoine. Témoins du passé, ils reflètent le savoir-faire des générations qui nous ont précédées, leur mode d'adaptation au site, l'expression de leurs croyances, leurs rites et leurs usages.

De nombreux éléments religieux attestent que Chariez fut le siège d'une communauté religieuse : L'ancienne église du XIIIe siècle se trouvait à l'emplacement du cimetière au Sud-Est du village. Plusieurs chapelles ont été érigées sur la commune, dont l'une présente encore des vestiges face à la Mairie actuelle. Le couvent des cordeliers a été édifié sur le flanc de la cote Beaumotte. La chapelle Notre-Dame de la Salette, érigée en 1855, domine de sa façade blanche et le protège le village, tel un phare....

Certains témoignages anciens ont disparu, mais on peut encore observer de nombreux calvaires, des monuments commémoratifs, des fontaines et lavoirs*, des canaux et ponts répartis sur la commune.

Ces édicules et petites constructions fonctionnels ont été l'occasion, pour les habitants du village de démontrer de leur savoir faire en matière de sculpture et de travail de la pierre.

Des escaliers et des murs* en pierre sèche agrémentent aussi les chemins et les trajets dans le village et sont encore utilisés. Ils sont bâtis en calcaire extrait des carrières locales. Ils sont accompagnés de plantations et de fleurissement qui témoignent de toute l'attention portée par les habitants à leur environnement.

Répartis sur tout le village et le long des chemins, ces éléments sont globalement bien entretenus et mis en valeur. La plupart n'ont cependant, pas fait l'objet d'aménagements particuliers.

*Les murs de pierres sèches, en soutènement ou en clôture, font l'objet d'une fiche particulière, de même que les fontaines.

Prescriptions



Le paysage est ponctué d'éléments de patrimoine qui marquent l'histoire et l'identité de la commune.

Éléments à préserver et conserver *in situ* :

Les croix, calvaires, cimetières, niches, monuments commémoratifs, oratoires, chapelle, escaliers, murs, murets, rempart, clôtures ouvragées, portails, bancs en pierre, fontaines, lavoirs, canaux, ponts, piétements constituent des éléments de patrimoine à préserver.

Le respect de l'authenticité de l'ouvrage doit être le fil conducteur de toute intervention.

Pour les travaux d'entretien :

- Pour éviter que l'élément ne s'abîme ou qu'il soit masqué : taille et coupe de la végétation ; nettoyage, démoussage de la pierre au jet sous faible pression.

Pour les travaux de restauration :

- Réparation avec l'utilisation de pierre locale (réemploi ou provenance de carrière proche) uniquement.
- Mise en oeuvre de joints à base de poudre de calcaire local également. Ciment et pigments supplémentaires interdits.
- Les pierres taillées ou sculptées ne seront pas peintes ni recouvertes par un enduit*.
- En cas de restauration d'un ouvrage de patrimoine, les travaux feront l'objet d'un plan d'aménagement prenant en compte également les abords immédiats, dans une optique de mise en valeur globale.

Pour aller plus loin



La pierre locale est taillée et sculptée pour constituer la majorité des ouvrages de petit patrimoine. On veillera à utiliser des méthodes non abrasives pour son entretien.

A minima, un entretien régulier (une fois par an) est recommandé pour pérenniser le petit patrimoine.

Un bilan peut être réalisé afin de déterminer les ouvrages qui nécessitent des interventions spécifiques. Selon la nature de l'édicule, un diagnostic préalable à toute intervention sera nécessaire :

- Présente-t-il des désordres?
- D'où proviennent ces désordres (nature du sol, changement climatiques, manque d'entretien, vandalisme,...) ?

Selon le cas, les travaux d'intervention seront plus ou moins conséquents.

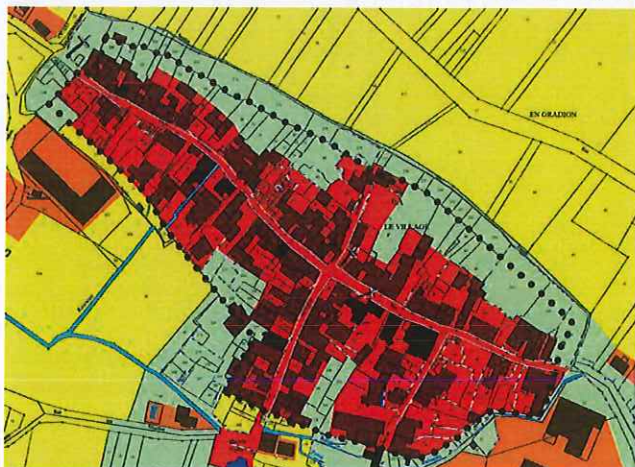
Éléments à améliorer :

- Eliminer la végétation envahissante,
- Remise à niveau, calage ou scellement des éléments instables ou déplacés,
- Réfections des pierres manquantes,
- Réparation des pièces abîmées, fissurées,
- Restauration des joints,
- Protection et mise en peinture des ferronneries;

Fiche G

L'ancien rempart

Caractéristiques locales



Les anciens remparts sont figurés en pointillé noir.



La couverture de laves des vestiges de l'ancien rempart permet leur conservation



Les vestiges de l'ancien rempart sont inclus dans des habitations.

L'importance du bourg au 15^e siècle et 16^e siècle incite à la constitution d'un rempart protecteur. Les traces de la maison forte (Inscrit Monument Historique) et des remparts témoignent ainsi de l'histoire du bourg, mais ils ont également fortement marqué son organisation. Cette ceinture a contraint pendant des siècles la surface du village, incitant les constructions à se serrer les unes contre les autres, ne laissant que des ruelles étroites et peu d'espace public. A partir du 18^e siècle, les remparts vont progressivement être démantelés dans un contexte apaisé, permettant au village de s'agrandir.

Il ne reste aujourd'hui que certains fragments du mur initial, parfois intégrés à la façade d'une habitation, le plus souvent constituant la base d'un muret. Ils permettent toutefois de saisir les caractéristiques et l'emprise globale. Ils marquent des lieux structurants dans Chariez, notamment la porte Haute (face à l'Église) où l'ampleur des remparts est encore perceptible par la tour et l'alignement du parement.

Deux autres portes se trouvaient aux entrées du bourg et ont été détruites, mais leur emplacement est encore un lieu symbolique à vocation publique qui marque la liaison entre l'ancien village et les nouvelles constructions.

L'ancien rempart est un mur imposant construit en gros moellons de calcaire local enduits, avec peu d'ouvertures. On peut encore y observer quelques détails spécifiques : traces de chemin de ronde couvert, meurtrières...



Fragment de l'ancien rempart dans le jardin de l'ancien presbytère.

Prescriptions



Cas général :

En cas de restauration d'une partie de l'ancien rempart, le respect de l'authenticité doit être le fil conducteur de toute intervention.

Pour conserver la lisibilité et la continuité du rempart :

- La démolition ou l'écrêtement partiel des murs du rempart est interdite.
- On utilisera la pierre locale (réemploi ou provenance de carrières proches). Les caractéristiques de pose seront conservées, en respectant les détails spécifiques.
- Lorsque le parement du rempart est enduit, le mortier utilisé est formulé à base de chaux aérienne (CL) ou hydraulique (NHL).
- L'emploi de ciment et de fausses pierres plaquées est interdit.
- Le sommet du mur de rempart est couvert de laves calcaires ou de tuiles en terre cuite de couleur rouge vieillie. Ces tuiles sont soit :
 - mécaniques, losangées ou à doubles côtes, avec une densité minimale de 14 tuiles au m² ;
 - plates, avec une densité minimale de 60 tuiles au m².
- les rives* ne présentent ni débord, ni rabat.



L'ancien rempart ne présente quasiment pas d'ouvertures, même lorsqu'il est a été intégré à une habitation.

Éléments à colorer	Références et coloris des nuances proposées		
Façade et mur de clôture enduits			
	NCS S 1010-Y10R	NCS S 1010-Y30R	NCS S 1013-G90Y
	NCS S 2005-G90Y	NCS S 3010-Y20R	NCS S 1515-Y20R

Cas particuliers :

Si le rempart constitue la façade d'une maison d'habitation :

- les prescriptions des fiches 3V et 4V seront appliquées.
- On veillera à limiter la taille et le nombre d'ouvertures nouvelles pour conserver la lisibilité du rempart.
- les teintes blanches ou de couleurs saturées* sont prosrites. Elles seront choisies dans les références ci-contre.



Au nord du village, on devine les traces de l'ancien rempart à l'arrière des maisons : un muret délimitant des jardins potagers et les vergers.

Si le rempart constitue un muret ou un mur de soutènement :

- Les murs faits d'une maçonnerie de moellons de pierre peuvent être enduits en totalité ou finis à pierre apparente ou à pierre vue*.

Pour aller plus loin

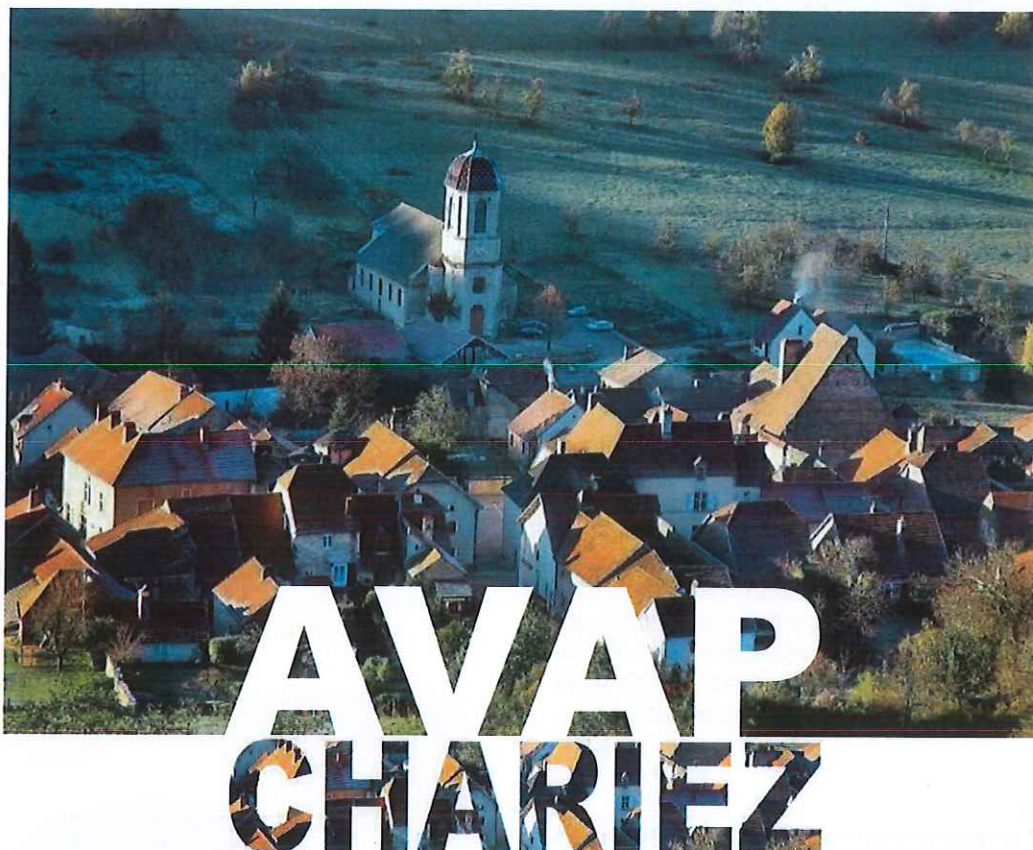


Les apprentis nuisent à la lecture du tracé du rempart, tandis que la végétation envahissante menace la pérennité du mur.

- La préservation du rempart passe par un entretien régulier des murs et murets : on veillera à éliminer toute végétation envahissante qui risquerait de desceller les pierres et compromettre la pérennité de la construction.

Pour renforcer la linéarité du mur :

- il est préférable de maintenir une mise en œuvre (couleur et texture de l'enduit notamment) similaire sur un même pan de rempart, indépendamment des limites du parcellaires.
- la hauteur conservée du rempart doit être mise en valeur en évitant la construction d'annexes* accolées.

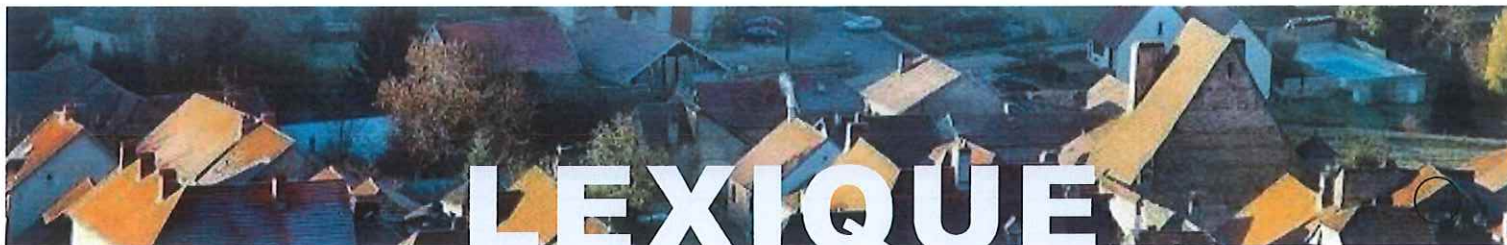


PARTIE 4 : Lexique, acronymes et bibliographie

Lexique

Acronymes

Bibliographie



About

Extrémité basse de la rive de toit. Peut être ornementée lorsque la rive est en terre cuite.

Agrafe

Ornement sculpté placé au sommet d'un linteau cintré, formant la clef de l'arc.

Annexe

Une annexe est une construction distincte du bâtiment principal, accolé ou non. Elle a une emprise au sol qui ne peut excéder 40 m² et n'est considérée comme annexe que si elle est construite sur une unité foncière qui comporte déjà une construction principale.

Arc - arcade

L'arc est un élément de maçonnerie qui franchit un espace en dessinant une courbe. Une arcade est une ouverture faite d'un arc reposant sur deux piédroits.

A pierre vue (parement)

Lorsque l'enduit ne recouvre pas totalement l'appareillage de moellons, la finition du mur est dite "à pierre vue". Ne pas confondre cette finition avec un mur en pierres laissées apparentes, où l'enduit a été gratté.

Applique (en)

Une fenêtre est posée en applique lorsque l'hubriserie est supportée contre le mur intérieur.

Bandeau (ou cordon)

Moulure en façade de section rectangulaire, horizontale et légèrement en saillie du mur. Les bandeaux marquent généralement les niveaux des étages.

Beurré à fleur

C'est la manière dont l'enduit vient s'établir au nu de l'encadrement de la baie

Brique de laitier

Brique fabriquée à partir de résidus industriels, généralement de couleur grise

Cadran solaire

Instrument de mesure du temps solaire où l'ombre d'un style ou gnomon (tige verticale) se projette sur une surface plane, la table du cadran.

Chaîne d'angle

Assemblage de pierre en quinconce permettant d'éviter l'écartement des maçonneries.



L'about de toit (et les chevrons protégés par un élément en zinguerie)



L'arc d'un linteau (ici une porte de cave) peut dessiner des variantes riches



*Cadran solaire
Chaîne d'angle*



LEXIQUE

Chasse-roue

Borne en pierre ou arc métallique destinés à protéger un mur ou l'embrasure d'une porte cochère des roues des voitures.

Chevrans

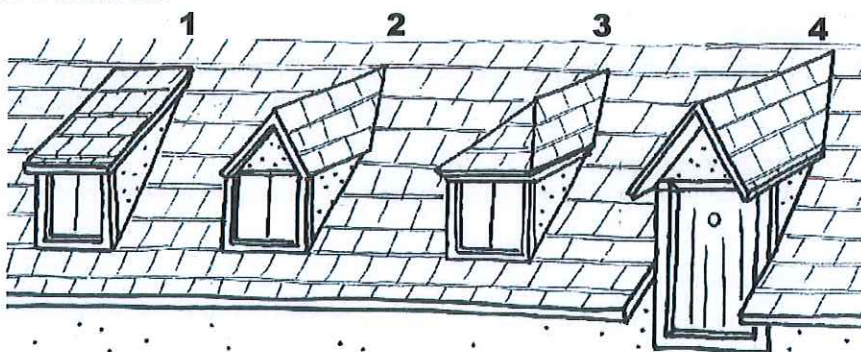
Poutres faisant partie de la charpente, placées dans le sens de la pente du toit, qui forment un V à l'envers.



Les chevrons sont, ici, les pièces de bois secondaire (en section) posées sur les pannes dans le sens de la pente du toit

Chien-assis

Le chien-assis est une petite lucarne à un seul versant (1), la lucarne présente deux versants (2), la capucine en présente 3 (3) et la gerbière (4) est une lucarne dans le prolongement de la façade antérieure.



Le chien-assis

et les différents types de fenêtres en saillie dans le toit

Corbeau

Grosse pierre ou pièce de bois mise en saillie sur un mur et servant à supporter une poutre, une corniche ou un encorbellement.

Corniche

Ensemble de moulures en surplomb les unes sur les autres, qui constitue le couronnement d'une façade sous la toiture.

Corps d'enduit

Mise en oeuvre après séchage de la première couche d'accrochage de l'enduit. C'est une couche d'enduit plus épaisse appliquée à la truelle. Elle assure l'étanchéité et la planéité du mur. Elle suit la forme du mur sans surcharge. Elle doit rester rugueuse pour que la dernière couche accroche bien.

Couleur rabattue

Couleur foncée par addition de noir.

Couleur saturée

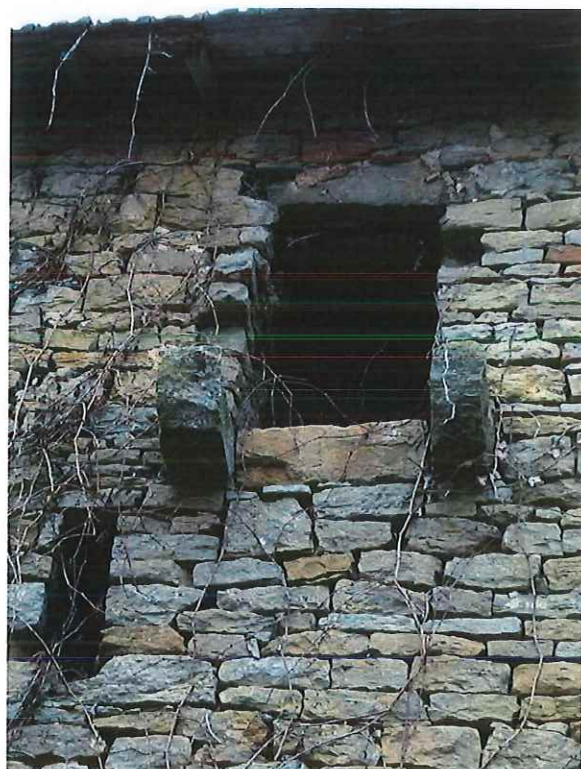
Une couleur saturée est vive et intense tandis qu'une couleur peu saturée paraît terne et grise. Avec la saturation à 100%, la couleur est pure. Avec une saturation à zéro, une couleur est un gris.

Croisée-Croisillon (baie à croisée)

Élément d'architecture vertical et horizontal divisant une fenêtre (fenêtre à croisée) en plusieurs parties. Il concerne en général les bâtiments datant du Moyen-âge et de la Renaissance.

Croupe

Pan incliné d'un toit disposé à la place d'un pignon (cf ci-après : schéma explicatif pour «Gouttereau»)



Deux corbeaux, placés sous une fenêtre permettaient la pose d'une tablette saillante.

**Demi-croupe**

Partie inclinée du toit formant une facette coupée entre la faîtière et les deux pans de toit principaux.

Echarpe (volet à)

Souvent associées aux barres, sur un volet, elles forment un Z et sont posées à l'intérieur.

Embrasure

Espace ménagé dans l'épaisseur d'un mur par le percement d'une baie.

Encadrement

Élément qui entoure une ouverture, une baie.

Enduit

Couche de mortier appliquée sur un mur. Pour les immeubles anciens, on utilise généralement un mortier constitué de sable et de chaux, de finition talochée, lissée ou grattée fin.

Façade antérieure

La façade antérieure est celle comportant les ouvertures et la porte d'accès principale s'ouvrant sur la rue.

Embarrure

Mortier de scellement du côté des faîtières de la couverture du toit.

Epannelage

Forme simplifiée des masses bâties constitutives d'un tissu urbain, qui se détache dans le ciel.

Epi de faîtage

Egalement appelé poinçon, l'épi de faîtage est une pièce ornementale en métal ou en terre cuite placée aux extrémités d'un faîtage de toiture, ou à la pointe du toit.

Faîtière, ligne de faîtage

La faîtière désigne la poutre sommitale de la charpente, couverte par des tuiles faîtières, dont la file forme la ligne de faîtage (ou ligne faîtière) (cf schéma ci-après : Gouttereau)

Fer à cheval

Bande de métal recourbée en U servant à protéger de l'usure le dessous des sabots des équidés. Il peut être incrusté en façade pour constituer un anneau d'accroche ou accroché en façade en signe de porte bonheur.

Feuillure

Ressaut (ou entaille) pratiqué dans l'embrasure d'une baie pour recevoir les bords d'une huisserie (porte, fenêtre, vitrine...).

Feuillure (en)

Une fenêtre est posée en feuillure lorsque l'huisserie est supportée par l'entaille réalisée dans l'épaisseur du mur.

Finition

Dernière couche d'enduit, lissée à la taloche ou à la truelle selon l'effet désiré.

Gobetis

Mortier assez liquide projeté grossièrement à la truelle. Il sert de première couche d'accrochage de l'enduit.



Gouttereau

Mur latéral surmonté de la gouttière du toit

Gouttière de pierre à eau

Depuis la pierre à eau à l'intérieur, conduit en pierre menant l'eau à l'extérieur de la construction et débordant en façade

Huisserie

Encadrement fixe généralement en bois, délimitant une baie dans un mur et recevant une porte ou une fenêtre..

Imposte

Partie supérieure d'une baie, notamment le jour vitré se plaçant au-dessus d'une porte piétonne.

Lambrequin

Bandeau décoratif disposé sous la toiture ou sous le linteau des fenêtres pour dissimuler les stores. Les lambrequins sont en tôle ou en bois.

Linteau

Partie supérieure d'une ouverture soutenant la maçonnerie, en pierre ou en bois. Un linteau segmentaire dessine un arc de cercle.

Lucarne

Ouvrage en saillie sur la pente d'un toit comportant une ou plusieurs fenêtres donnant du jour aux combles. Les baies sont placées dans un plan vertical.

Marquise

Auvent façonné avec une charpente de fer et des vitres. Elle est placée au-dessus d'une porte.

Meneau

Élément vertical divisant une fenêtre (fenêtre à meneau) en plusieurs parties. Cet élément d'architecture concerne en général les bâtiments datant du Moyen-âge et de la Renaissance.

Le meneau est généralement en maçonnerie de faible section. L'ensemble constitué par un meneau et une traverse se nomme croisillon (baie à croisée).

Modénature

Ensemble des éléments architecturaux et des proportions qui composent une façade, par la combinaison d'éléments saillants et en retrait, des jeux d'ombre et de lumière.

Monogramme

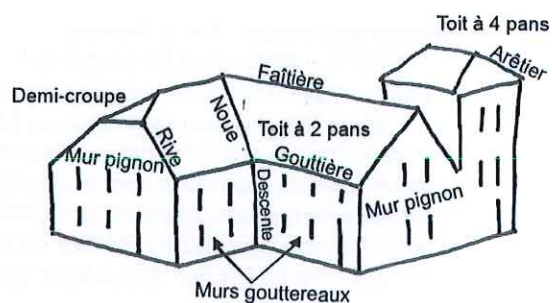
Un monogramme est un emblème qui réunit plusieurs lettres en un seul dessin, avec ou sans ornements supplémentaires.

Nu (du mur)

Surface du parement de la façade, généralement utilisée comme repère pour mesurer les saillies ou retraits.

Nichoir

Nid artificiel pour les oiseaux, accroché en façade des habitations ou dans les arbres. Généralement réalisé en bois, il peut prendre la forme d'une petite boîte simple, voire d'une maisonnette ouvragée.



Murs «gouttereaux» et autres définitions des parties de la construction



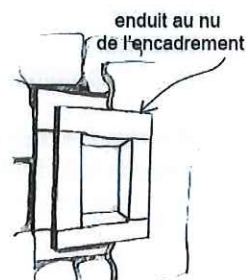
Gouttière de pierre à eau en saillie sur la façade



linteau (sculpté d'accolades)



fenêtre à meneau



Nu du mur



Ordonnancement (d'une façade)

C'est la manière dont les percements ont été disposés les uns par rapport aux autres. Cette disposition est directement liée à l'organisation structurelle du bâtiment : elle permet de reprendre correctement les descentes de charges. Les ouvertures de l'habitation sont le plus souvent alignées horizontalement et verticalement, contrairement aux ouvertures des bâtiments agricoles ou viticoles qui suivent un ordre plus aléatoire en fonction des usages des espaces intérieurs.

Oriel

Fenêtre ou espace en encorbellement faisant saillie sur une façade et formant ainsi un balcon fermé s'ajoutant à la pièce

Panneau solaire

Dispositif de production d'énergie (électricité et/ou chaleur), plat, d'environ 1m², qui peut être thermique (production de chaleur) et/ou photovoltaïque (production d'électricité).

Pare-pluie

Élément sommital de cheminée qui forme un chapeau empêchant l'entrée de la pluie dans le conduit.

Penture

Ferrure décorative d'un battant (porte, volet).

Petits bois

Baguettes de bois profilées, faisant partie de l' huisserie, et formant un encadrement autour de chaque carreau de verre

Pierre d'envol

Grosse pierre mise en saillie sur un mur devant la baie du pigeonnier.

Pierre de fondation

Pierre de taille placées dans la maçonnerie ou au-dessus d'une ouverture pour marquer l'édification ou la rénovation d'un édifice. Sa face avant a été sculptée ou gravée pour porter un message relatif à la date ou aux propriétaires, un symbole apotropaïque (de protection)...

Pot à oiseau

Nid artificiel pour les oiseaux accroché en façade des habitations. Réalisé en terre cuite, il prend généralement la forme d'une demi-sphère, avec un ou plusieurs cols permettant l'accès des oiseaux.

Rive de toit

Limite d'un versant couvrant les rampants d'un pignon.

Rosace

Ornement d'architecture en forme de rose, de fleur.

Ruellée maçonnée

Rive de toit, dont le dernier rang de tuiles en terre cuite (ou de laves) est pris dans le mortier, sans débord, sans rabat, sans planche de rive.



Façade avec une composition ordonnancée.



Baie découpée en carreaux par des petits bois



Pierre de fondation en linteau



La ruellée maçonnée d'une rive



ABF	Architecte des Bâtiments de France
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Elle est remplacée par le SPR et le PVAP.
CU	Certificat d'Urbanisme
DP	Déclaration préalable
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
MH	Monuments Historiques
PA	Permis d'Aménager
PC	Permis de Construire,
PCMI	Permis de Construire Maison Individuelle
PD	Permis de Démolir
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PVAP	Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine
SPR	Site patrimonial Remarquable
UDAP	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
Uw	Coefficient de transmission thermique, qui s'exprime en Watt par m² pour 1° différence de température entre l'intérieur et l'extérieur. Il mesure la déperdition thermique de la fenêtre. Plus sa valeur est faible, plus la fenêtre est isolante.
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager. Elle est remplacée par l'AVAP.



CHARIEZ - Histoire d'une cité

2015 - Manon ORSACZEK - avec le soutien du Département de la Haute-Saône

ZPPAUP

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de Chariez.
Février 2008 - V. LHOMME et F. NECTOUX, architectes-urbanistes à BESANCON

Opération village de CHARIEZ

1er, 2nde et 3eme phase - Février 2008 - ARCHEL

Guide pratique

Les aires de mise en valeur de l'architecture et du Patrimoine
LIVRETS I, II et III Ministère de la culture et de la communication
Direction générale des Patrimoines - juin 2012

LOI LCAP

LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création,
à l'architecture et au patrimoine

SAUC de CHARIEZ

Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté - 2015-2016
Diagnostic - Cahier de propositions
Fanny Cassani Paysagistes, Michèle Bourgeois, architecte, SETIB : BET VRD

Opération façades

Charte de qualité pour le ravalement des façades sur la communauté
d'Agglomération de Vesoul
Communauté d'Agglomération de Vesoul - CAUE 70

PLUi

Plan local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'Agglomération de Vesoul - CAV

Fiches «Patrimoine»

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 21 (Côte-d'Or)
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 67 (Bas-Rhin)

Fiches «ATHEBA»

Amélioration thermique du bâti ancien
Maisons Paysannes de France, Centre d'Études Techniques de l'Équipement (CETE) de l'Est

Fiches typologiques

fiches typologiques et conseils des CAUE de Franche-Comté
Site internet : www.caue-franche-comte.fr